



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

RAPPORT D'ACTIVITÉ DREAL OCCITANIE 2024



Berge boisée et seuil sur le Tarn, à Gaillac (Tarn)

Le mot du directeur

Sous l'autorité de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et des préfètes et préfets de département, la DREAL Occitanie s'est fortement mobilisée, en 2024, pour accompagner les acteurs et les projets du territoire.

Ce rapport d'activité met en évidence de belles réussites qui font écho au besoin de sobriété et au défi d'adaptation au changement climatique, et qui s'inscrivent dans la planification écologique portée par les ministères de l'Aménagement du Territoire et de la Transition écologique.

Un engagement et un professionnalisme reconnu par tous nos partenaires, comme en témoignent les très bons chiffres de notre baromètre externe, avec une satisfaction globale de nos usagers de 87,7 %, dans une dynamique de progression continue depuis 2021 !

Les agentes et les agents peuvent être fières et fiers du travail accompli.

Je vous invite à prendre connaissance de toutes ces belles réussites, sur les territoires de notre région : la Méditerranée, la plaine de la Garonne et de l'Adour, le Massif Central et les Pyrénées.

Patrick BERG

*Directeur régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Occitanie*



Nouveau siège de la DREAL Occitanie Toulouse





Site montpelliérain Montmorency de la DREAL Occitanie

Sommaire

4 La DREAL Occitanie engagée sur les enjeux régionaux

La DREAL Occitanie au service des territoires

25 La Méditerranée

39 La Plaine de la Garonne et de l'Adour

45 Le Massif Central

51 Les Pyrénées

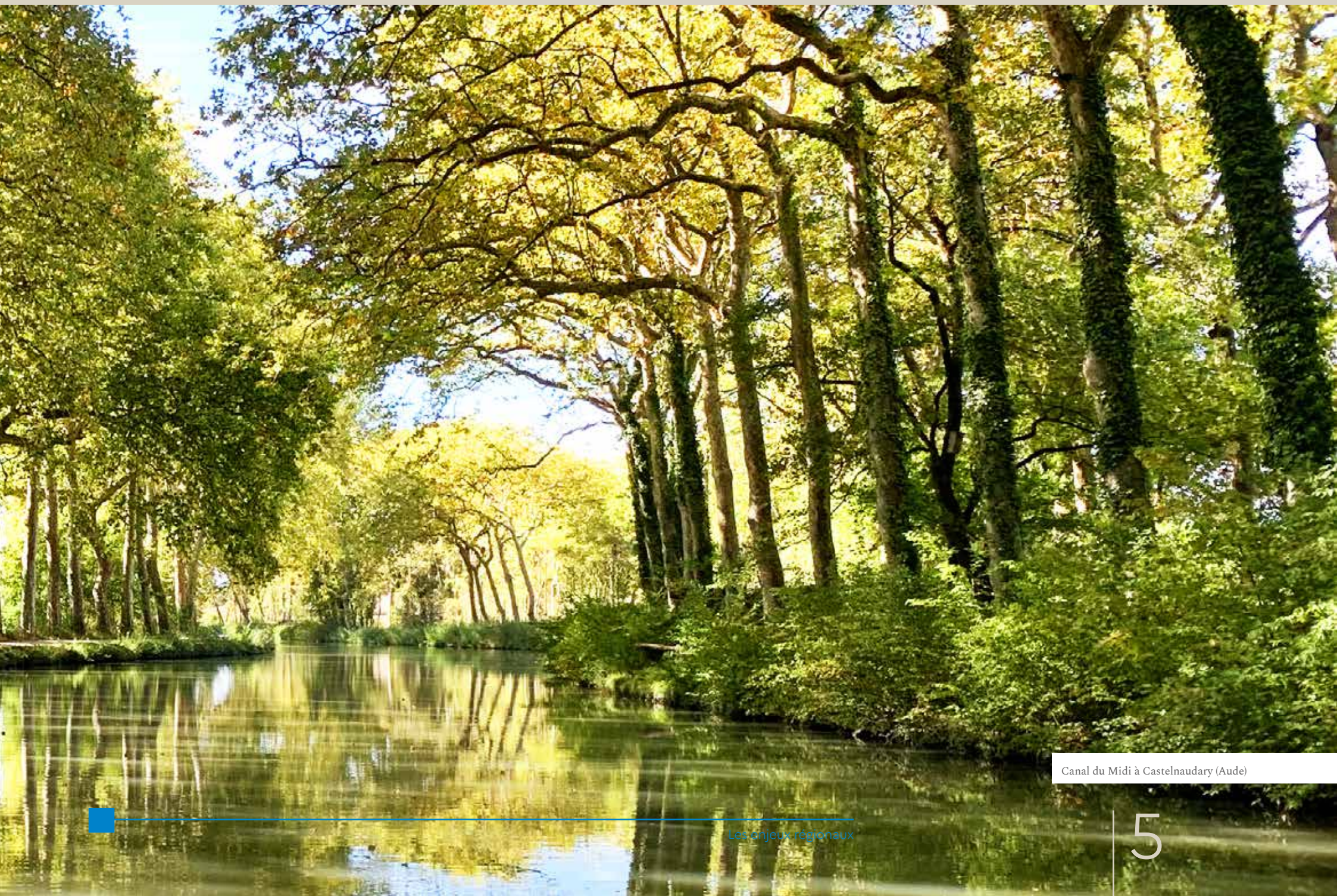
59 Les outils au service des territoires

69 La vie à la DREAL Occitanie

78 La DREAL Occitanie à votre service



LA DREAL OCCITANIE ENGAGÉE SUR LES ENJEUX RÉGIONAUX



Canal du Midi à Castelnau-d'Aud (Aude)

Sous l'autorité de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et des préfètes et des préfets de département, la DREAL Occitanie a accompagné en 2024 les politiques publiques du Gouvernement dans les territoires.

Les politiques prioritaires du Gouvernement

Le pôle ministériel est directement en charge du pilotage de 24 chantiers pour réussir la transition écologique et atteindre la neutralité carbone.

Sous l'autorité de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, la DREAL Occitanie suit la mise en œuvre de plusieurs chantiers : mobilités propres, sobriété foncière, préservation de la biodiversité et des espaces naturels, performance énergétique des logements ou encore accélération de la transition énergétique.



Le Fonds vert, outil d'accélération de la transition écologique

Le Fonds vert accompagne la transformation écologique au plus près des territoires. Il est plébiscité par les collectivités qui y recourent. Il a connu un grand succès en Occitanie avec 156 M€ d'autorisation d'engagement en 2024 qui ont permis d'accompagner 1200 projets sur les territoires.

La DREAL Occitanie, sous l'autorité du préfet de région et du SGAR, a instruit plusieurs mesures régionales appuyées sur l'avis et la priorisation opérés par les préfètes et les préfets de département, avec l'appui des DDT(M), notamment sur :

- le recyclage des friches avec 25,77 M€ pour 60 dossiers ;
- les zones à faibles émissions avec 9,4 M€ pour 21 dossiers ;
- la restauration de la biodiversité.

La feuille de route de la COP Occitanie

En 2024, sous l'autorité de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, la DREAL Occitanie a coordonné les travaux de [la COP \(conférence des parties\) Occitanie](#) afin de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone, préserver les ressources et la biodiversité. Après des réunions organisées dans les 13 départements pour débattre des objectifs, une consultation a permis de recenser plus de 6000 actions locales en faveur de la transition écologique.

Arches intermédiaires et supérieures du Pont du Gard (Gard)



Neuf groupes de travail thématiques, co-pilotés par des services de l'État et du Conseil régional, ont abouti à un [diagnostic régional](#).

Le second trimestre a été consacré à l'animation de débats départementaux, par les préfètes et les préfets, réunissant plus de 650 participants, élus, acteurs institutionnels, associations et représentants économiques. 2 000 participants ont répondu aux consultations en ligne. Plus de 1 000 projets de transition ont émergé.

La feuille de route pour la transition écologique en Occitanie a été lancée le 16 janvier 2025, en présence d'Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.

Consulter la feuille de route :



L'accélération des énergies renouvelables

Suite à la première période d'identification, qui s'est terminée en avril 2024, 26% des communes ont défini des zones d'accélération des énergies renouvelables. Ces zones représentent un potentiel de 2,4 TWh/an supplémentaire d'ici 2031.

Le Comité régional de l'Énergie (CRE), co-présidé par l'État et la région Occitanie, recommande de poursuivre l'identification de nouvelles zones, en prêtant attention à identifier des zones complémentaires pour les filières peu mobilisées (méthanisation, éolien, géothermie) et en renforçant l'information des parties prenantes et le dialogue dans les territoires. Une deuxième phase a été lancée le 14 octobre 2024 pour recueillir les nouvelles zones identifiées par les communes de l'Occitanie.



L'atelier régional de concertation sur l'énergie et le climat à Albi

Le 13 décembre 2024, dans le cadre de la concertation sur la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), la DREAL a organisé avec la DGEC, un des trois ateliers territoriaux menés en France, au lycée Rascol d'Albi.

Plus de 70 participants, collectivités, acteurs économiques, services de l'État et éco-délégués des lycées locaux et de l'université Champollion, ont co-construit des scénarios pour atteindre la neutralité carbone à l'aide du simulateur France Net Zéro. Cet outil a favorisé un échange fructueux entre les mondes professionnels et étudiants.

[Découvrir et tester le simulateur France Net Zéro](#)



[Le lycée Rascol à Albi au cœur de la concertation](#)



Un nouveau modèle économique de soutien d'étiage

En 2024, la DREAL a travaillé avec l'agence de l'eau pour développer un nouveau modèle économique de soutien des étiages dans le bassin Adour-Garonne. Les réflexions ont débuté sur les territoires de la Neste et de la Garonne, puis ont été étendues à l'ensemble du bassin. De nombreux acteurs, collectivités et hydroélectriciens, ont été impliqués afin d'élaborer une stratégie à long terme pour le fonctionnement et le financement des investissements nécessaires. Ce modèle sera progressivement mis en œuvre sur l'ensemble du bassin.

Un plan d'action régional Nitrates opérationnel

Le 15 juillet 2024, le préfet de région a signé le 7^e programme d'actions régional nitrates, après une concertation approfondie. Ce programme, en application de la directive Nitrates, complète le plan national et définit les mesures que les exploitants agricoles suivent dans les zones vulnérables pour améliorer la qualité des eaux. La DREAL a élaboré des fiches de communication avec les DDT(M) et les chambres d'agriculture pour le conseil aux exploitants.

Les prélèvements d'eau à usage agricole

Dans le bassin Adour-Garonne, 17 organismes uniques de gestion collective gèrent des autorisations uniques pluriannuelles (AUP) en place depuis 2017, sauf pour certains sous-bassins en attente de renouvellement. Cinq AUP: Lot, Tarn, Aveyron-Lemboulas, Gers et Rivières de Gascogne et Garonne amont ont ainsi été renouvelées début 2024. Des volumes prélevables objectifs ont été fixés pour restaurer l'équilibre quantitatif d'ici 2027, en respectant les débits nécessaires en période d'étiage.



Le dérisquage des retenues agricoles

L'année 2024 a été marquée par un important travail interministériel piloté par le préfet de région et le SGAR, avec la DRAAF, la DREAL et les DDT(M), pour identifier les projets de retenues agricoles portés par la profession, pré-identifier leur faisabilité et soutenir les efforts de concrétisation d'une maîtrise d'ouvrage adaptée. D'ores et déjà, de nombreux projets ont été autorisés par les préfets et les préfètes de département, qu'il s'agisse de la création de nouveaux plans d'eau, d'agrandissement de plans d'eaux existants, ou de travaux de curage, pour retrouver de la capacité, ou assurer la mise en sécurité. Le travail partenarial se poursuit.



Retenue collinaire (Ariège)

La directive inondations en œuvre

La DREAL Occitanie, dans sa dimension DREAL de bassin Adour-Garonne, a en responsabilité la déclinaison de la directive inondations. En 2024, plusieurs documents ont été mis à disposition du public sur les enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation dans le bassin Adour-Garonne pour les années 2028 à 2033: calendrier et programme de travail pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et pour le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2028-2033, évaluation préliminaire des risques d'inondation et liste des territoires à risque d'inondation important.

Cette démarche est pilotée par Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, en lien avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Les documents présentant les propositions et permettant le recueil des avis sont disponibles sur le site internet de la DREAL Occitanie.



La signature du volet mobilités du contrat de plan

Un protocole a été signé le 27 juin 2024 entre l'État et la Région sur le volet mobilités du contrat de plan 2023-2027. Ce document donne une traduction budgétaire concrète aux grandes orientations gouvernementales et régionales en matière de transports et de mobilités: le développement de l'offre en matière de mobilités du quotidien, le renforcement du mode ferroviaire, y compris pour le transport de marchandises, la modernisation et la sécurisation du réseau routier existant, et l'accroissement des mobilités actives.

La DREAL a préparé les échanges avec les cofinanciers, proposé une priorisation des opérations et élaboré les différents livrables, dont l'évaluation environnementale de l'avenant mobilités soumis à la consultation publique en toute fin d'année.



Gare de Brax-Léguévin (Haute-Garonne)

La décarbonation des transports: un objectif national qui mobilise l'État en Occitanie

En 2024, la DREAL a accentué ses efforts en direction de la décarbonation des transports. Elle a piloté les travaux de réflexion et de définition des orientations des mobilités de demain dans le cadre de la planification écologique et accompagné et soutenu des porteurs de projets de mobilités actives sur l'ensemble du territoire.

Le projet d'avenant mobilités au CPER 2023-2027, dont le protocole d'accord a été signé le

27 juin 2024, intègre un budget de 50 M€, dont 15 M€ de part État, en faveur des véloroutes. Dès 2024, 4 projets ont été retenus (deux dans le Gard, un en Lozère et un dans le Lot) pour bénéficier de moyens financiers CPER (dont environ 3,7 M€ de la part de l'État) et ainsi permettre la réalisation d'aménagements cyclables.

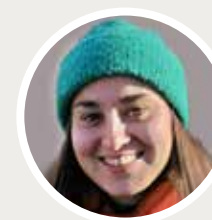
La DREAL a également participé à la conférence technique territoriale organisée par France Mobilités à Albi le 6 décembre sur les aménagements cyclables en milieu rural et périurbain. Elle a coanimé un atelier sur les enjeux associés à la réalisation d'un schéma directeur vélo.

La DREAL, membre de la cellule France Mobilités Occitanie aux côtés du CEREMA, de l'ADEME, de l'ANCT et de la Banque des territoires, a présenté et valorisé le rôle de l'État dans l'accompagnement des projets de mobilités décarbonées à l'occasion du salon sur les solutions de mobilité les 29 et 30 mai 2024 au palais des congrès de Toulouse.



LA COP OCCITANIE
ET LES TRANSPORTS

UN TÉMOIGNAGE
DE MARION LACROIX



Marion LACROIX, chargée de mission «report modal», au pôle observatoires et prospective des transports à la DREAL

En 2024, j'ai animé le groupe de travail «mieux se déplacer», dans le cadre de la démarche de planification écologique pour la COP Occitanie, ainsi que le club mobilités Occitanie qui rassemble les treize DDT(M) et la DREAL. Travailler en transversalité avec les différents services de l'État permet d'unir nos efforts pour répondre aux enjeux de réduction des émissions de CO₂ en Occitanie. L'engagement de tous est très stimulant, avec une forte envie d'agir de manière opérationnelle.

Pour la COP, le principal défi a été de fédérer les différents acteurs et de créer un climat de confiance pour avancer ensemble.

Le contrôle des transports routiers

Sous l'autorité du préfet de région, l'activité de contrôle vise notamment à garantir l'équité de la concurrence entre transporteurs, préserver les conditions d'emploi des conducteurs routiers, améliorer la sécurité routière et soutenir la transition du secteur des transports vers de meilleures pratiques environnementales.

Les contrôleurs des transports terrestres interviennent sur les lieux de chargement et déchargement ou sur le réseau routier pour des opérations de contrôle coordonnées avec les forces de

l'ordre. Des contrôles ont également lieu au siège des entreprises de transport.

En 2024, les contrôleurs ont réalisé :

- 1 448 opérations sur route ou plates-formes de chargement : 4 322 infractions ont été constatées dont 710 délits ;
- 345 contrôles d'entreprises inscrites au registre des transporteurs : 2 329 infractions ont été constatées dont 154 délits.

Le transfert des routes nationales

2024 a été l'année de la mise en place effective, dans le cadre de la loi, du transfert des routes nationales aux départements de l'Aveyron, du Gers, de la Haute-Garonne, du Lot et des Pyrénées-Orientales, intervenue au 1^{er} janvier 2024.

Une partie des services de la direction des transports a été mise à disposition des conseils

départementaux les premiers mois de l'année pour les accompagner au mieux dans la prise de compétences de maîtrise d'ouvrage sur les opérations en cours, dans le Gers, avec le chantier de mise à 2x2 voies de la RN124 entre Gimont et L'Isle-Jourdain, ou dans les Pyrénées-Orientales où plusieurs enquêtes publiques préalables à l'obtention de l'autorisation environnementale pour des aménagements de la RN116 se sont déroulées.

Le 13 décembre 2024, le conseil régional a informé le préfet de région, la DREAL et la DIR Sud-Ouest, de sa décision de renoncer à l'expérimentation régionale ; la DREAL restera donc maître d'ouvrage en 2025, sous l'autorité du préfet de région, des opérations prévues au protocole d'accord du 27 juin 2024, sur :

- la RN 125 en Haute-Garonne ;
- la RN 20 en Ariège ;
- la RN 88 dans le Tarn ;
- la RN 88 en Aveyron (à l'exception de la section entre l'échangeur du Lachet et l'A75, qui a été transférée au département) ;
- et la RN 88 en Lozère.

Contrôle routier sur l'aire de Dions (Gard)



Chantier en cours sur la RN124, entre Gimont et l'Isle-Jourdain (Gers)



La mise en accessibilité des gares

L'année 2024 se caractérise par une nette accélération et une concrétisation de la mise en accessibilité des quais de gare telle que prévue par les agendas d'accessibilité nationaux et régionaux.

Depuis fin octobre, des quais entièrement rénovés et de nouveaux équipements accueillent les 140 000 utilisateurs annuels de la gare de Carmaux (Tarn)

En Occitanie, les travaux en gares de Cahors (Lot), Lourdes et Tarbes (Hautes-Pyrénées), Auteville et Saint-Gaudens (Haute-Garonne), Pamiers et Saverdun (Ariège), Carmaux (Tarn), Rodez (Aveyron) et Sète (Hérault) se sont achevés en 2024 avec une nette amélioration de service permettant une accessibilité des personnes à mobilité réduite en toute autonomie: rehausse des quais et pose d'ascenseurs (Tarbes, Cahors)

desservant les souterrains existants ont constitué les travaux principaux. Les travaux de la gare Montauban-Ville-Bourbon à Montauban (Tarn-et-Garonne) s'achèveront mi-2025 et la passerelle surplombant les voies principales a été posée en novembre dernier.

Les travaux ont parallèlement débuté en gare de Toulouse-Saint-Agne à Toulouse (Haute-Garonne), Nîmes Centre (Gard) et Carcassonne (Aude).

Tous résilients face aux risques !

La troisième édition de la Journée d'action face aux risques a eu lieu le 13 octobre 2024, en cohérence avec la journée internationale pour la réduction des risques de catastrophes de l'Organisation des Nations unies. Elle était précédemment appelée «Journée nationale de la résilience». L'appel à projets a lieu tout au long de l'année.

Voir la capsule vidéo réalisée pour l'occasion par Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne:



Les services de prévision des crues de la DREAL sur le pont!

Un épisode pluvio-orageux de grande ampleur a touché une grande partie du territoire métropolitain entre le mardi 15 et le vendredi 18 octobre 2024. Au plus fort de l'épisode, tous les départements de la région Occitanie, à l'exception de celui des Pyrénées-Orientales, ont été mis en vigilance pluie-inondation par Météo France et une trentaine de cours d'eau ont été placés en vigilance crues.

Les deux services de prévision des crues de la DREAL Occitanie ont été fortement mobilisés, avec des équipes qui se sont relayées en continu pendant plus de 48 heures au cœur de l'évènement pour anticiper les risques de crues, informer les préfetures, les services départementaux de sécurité civile et les référents départementaux des DDT(M) sur les mises en vigilance successives, et mettre à disposition du grand public des bulletins de situation.

Deux sites pour s'informer sur les risques des crues et d'inondation:

- pour la vigilance météorologique (orage et pluie-inondation): <https://vigilance.meteofrance.fr>
- pour la vigilance crues: <https://www.vigicrues.gouv.fr/>

Habiter les paysages, vers la transition écologique

La DREAL Occitanie a organisé le 11 juin 2024 le séminaire régional annuel sur les paysages, à destination des autres services de l'État, de leurs architectes et paysagistes conseils et des partenaires intéressés, consacré à la thématique «Habiter les paysages, vers la transition écologique».

Plus de 110 personnes étaient rassemblées au musée Narbo Via, à Narbonne (Aude) pour échanger autour de trois tables rondes sur les enjeux spécifiques à différentes typologies de territoires urbain, périurbain et rural. À partir d'exemples de projets et d'aménagements portés par les collectivités, les participants ont pu partager librement et réfléchir collectivement aux enjeux de transition portés par ces territoires, et aux freins ou facteurs d'adhésion en matière d'adaptation au changement climatique.

Autour des grands témoins et porteurs de projets, les réflexions croisées ont traité des apports de la démarche paysagère et de la prise en compte du facteur humain nécessaires à l'appropriation des projets et des nouveaux paysages par les habitants.

Le service de prévision des crues de Toulouse





Vers la sobriété foncière

La limitation de l'artificialisation des sols est un objectif incontournable du développement urbain durable qui implique de déployer de nouveaux modèles d'aménagement sobres en foncier. La DREAL participe à cette politique par son rôle d'animation de réseaux, de sensibilisation des collectivités, et de promotion d'outils et de dispositifs adaptés.

La mesure « recyclage foncier » du Fonds vert est un dispositif financier, mis en place par l'État, qui participe concrètement à la sobriété foncière : il permet la mobilisation de friches urbaines pour l'accueil de nouveaux projets, sans artificialiser.

Instruit au niveau régional par la DREAL, le dispositif permet de soutenir des opérations de production de logements, notamment sociaux, situés en zone tendue ou dans des programmes de revitalisation tels que « Action cœur de ville » ou « Petites villes de demain ». Il contribue également à la revitalisation économique des centres-villes et à des implantations industrielles.

En 2024, 60 dossiers ont été soutenus pour un montant total de subventions de 25,77 millions d'euros. Ils permettront de réhabiliter environ 30 ha de friches et de créer 605 logements (dont 263 logements sociaux), 51 800 m² de locaux d'activités, 17 700 m² d'équipements publics et 10 200 m² de renaturation.

Les Assises régionales du logement

Les deuxièmes Assises du logement, organisées par l'État en Occitanie avec tous ses partenaires, se sont tenues le 19 décembre 2024 à Labège (Haute-Garonne) : 350 partenaires du logement se sont réunis à l'invitation de l'État pour partager le plan d'action régional en faveur du logement. Ce document collectif et collégial présente des actions concrètes en faveur de la production et de la rénovation des logements et de l'habitat en Occitanie. Tout au long de l'année 2024, quatre groupes de travail se sont réunis pour échanger, débattre et co-construire un plan d'actions partagé.

Le plan comprend une soixantaine d'actions structurées autour de 5 axes :

- davantage produire de logements, relancer la production de logements sociaux, s'adapter aux territoires ;
- mieux agir sur l'habitat existant ;
- faciliter les parcours résidentiels, en proposant une offre adaptée aux différentes situations ;
- accélérer la rénovation thermique des logements et prendre en compte le changement climatique ;
- construire des parcours d'accompagnement sans rupture, avec l'aide du milieu associatif.

La DREAL va assurer le suivi de ce plan d'action.

Une feuille de route régionale pour la biodiversité

La Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2030, publiée en novembre 2023, définit des objectifs pour préserver et restaurer la biodiversité en France. Elle mobilise largement les différents ministères, services déconcentrés et opérateurs de l'État et repose sur quatre axes: réduire les pressions sur la biodiversité; restaurer les écosystèmes dégradés; mobiliser tous les acteurs et garantir les moyens nécessaires.

Pour territorialiser cette stratégie nationale, la DREAL a engagé, en 2024, sous l'autorité du préfet de région, l'élaboration d'une feuille de route régionale qui sera publiée en 2025. L'élaboration de cette feuille de route doit permettre de:

1. structurer et rendre lisible l'ensemble des actions menées ou prévues par les services de l'État pour préserver la biodiversité en Occitanie;
2. identifier des opportunités de coordination, de complémentarité et de synergies supplémentaires entre les partenaires publics;
3. prioriser des actions adaptées aux spécificités des territoires pour maximiser leur impact;
4. renforcer la légitimité et l'efficacité de la politique publique en faveur de la biodiversité.

Les plans nationaux d'action pour les espèces protégées

Pour agir concrètement en faveur de la biodiversité et enrayer son déclin, plusieurs plans stratégiques sont déployés, dédiés aux espèces patrimoniales de la faune et de la flore sauvages menacées, sous la forme de plans nationaux d'action (PNA). Ces plans stratégiques mobilisent les partenaires pour organiser un suivi des populations, mettre en œuvre des actions de restauration des habitats, et intégrer la protection de ces espèces dans les activités humaines et les politiques publiques.

La région Occitanie est réputée pour sa richesse écologique, abritant une diversité et une abondance remarquable d'espèces et d'habitats. Ainsi, 42 des 66 PNA en vigueur au plan national concernent l'Occitanie, couvrant mammifères, oiseaux, reptiles, poissons, insectes et plantes. La DREAL Occitanie contribue à la mise en œuvre de ces plans, et assure la coordination nationale de douze d'entre eux.

En 2024, 5 films et 11 fiches synthétiques ont été publiés. Le travail se poursuit en 2025.

Les PNA sur le site internet de la DREAL Occitanie:



Faucon crécerellette (Falco naumanni)



Desman des Pyrénées (Galemys pyrenaicus)



Lézard ocellé (Timon lepidus)



Aigle de Bonelli (Aquila fasciata)



Gypaète barbu (Gypaetus barbatus)

Les espaces naturels et les aires protégées

En 2024, la DREAL Occitanie a accompagné les démarches locales de préservation et de restauration des espaces naturels :

- les parcs nationaux des Cévennes et des Pyrénées, et le parc naturel marin du Golfe du Lion;
- les parcs naturels régionaux (PNR): le projet de PNR Comminges-Barousse-Pyrénées en Haute-Garonne et le projet de parc régional de l'Astarac dans le Gers, la révision de la charte du PNR Pyrénées Ariégeoises, en Ariège;

- la structure fédérale des réserves catalanes qui évoluera en 2025.

La DREAL a animé la mise en œuvre de la stratégie aires protégées sous l'autorité des préfets et des préfètes, avec les DDT(M), le Conseil régional avec qui l'État a rédigé le premier des trois plans d'actions territoriaux (PAT) 2022-2024, en lien avec les PNR et les partenaires de gestion et de protection des espaces naturels sur les territoires. De nombreuses aires protégées ont été créées ou étendues: le parc naturel régional Corbières Fenouillèdes (Aude et Pyrénées-Orientales); l'extension de la réserve naturelle régionale des Coteaux du Fel (Aveyron); la création de la réserve biologique domaniale du Canigou (Pyrénées-Orientales); l'extension des réserves biologiques de Biros (in-

tégrant celle de l'Isard, Ariège) et de Lacaune / la Jasse Martinou (Tarn); la création de deux arrêtés de protection de biotope (Gers et Haute-Garonne); la création de cinq arrêtés de protection de géotope; la création d'un arrêté de protection d'habitat naturel (Hérault).

La DREAL s'est également mobilisée pour accompagner le projet de création de la Réserve naturelle nationale (RNN) souterraine de l'Ariège et d'extension de la réserve marine de Cerbère-Banyuls, dans les Pyrénées-Orientales.

Ces actions seront poursuivies en 2025, avec la mise en œuvre de la COP biodiversité, et l'accompagnement des stratégies locales pour anticiper, faciliter et planifier les démarches éviter-réduire-compenser (ERC) liées à la biodiversité.

Parc national des Cévennes entre Florac (Lozère) et Saint-Jean-du-Gard (Gard)



Le Grand Tétras : coopération franco- espagnole pour la biodiversité

La DREAL poursuit sa contribution active au programme de coopération Espagne-France pour la sauvegarde du Grand Tétras des Monts Cantabriques, dans le cadre d'un protocole d'accord international signé le 15 mai 2023 et courant jusqu'au 31 décembre 2025.

La principale action du plan de sauvegarde vise à constituer une lignée d'oiseaux diversifiée génétiquement, incluant des oiseaux provenant de tout l'arc pyrénéo-cantabrique, nécessitant des opérations de renforcement des populations, de capture et de relâche de progéniture.

Le programme inclut deux sessions de captures par an, au printemps et en automne, afin d'équiper en particulier les poules des Grand Tétras de balises GPS pour localiser les nids et récolter des œufs incubés viables. Ces œufs sont transférés dès leur récolte au centre de recherche et d'élevage de Valsemana, en Castille-et-Léon.

Les captures en France ont été couronnées de succès, en permettant d'envoyer deux pontes (6 œufs en 2023, 5 œufs en 2024) qui, à cette date, ont apporté au programme d'élevage 8 individus fondateurs (4 mâles, 4 femelles) issus du versant nord des Pyrénées. L'analyse des jeux

de données récoltées par l'équipement GPS de 45 oiseaux, suivis entre un et trois ans et plus de 67 000 localisations, a commencé à révéler des traits de comportement intéressants et inédits pour la connaissance de la biologie et de l'écologie de l'espèce, ouvrant des perspectives de valorisation scientifiques importantes.

Grand Tétras (*Tetrao urogallus*)



La lutte contre le commerce illégal des espèces réglementées

En 2024, une opération conjointe menée par la DREAL Occitanie (bureau CITES) et l'OFB a permis la saisie de près de 300 000 € d'ivoire sculpté lors d'une enquête de grande envergure.

Cette action, issue d'une collaboration exemplaire,

s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le commerce illégal des espèces réglementées, conformément au règlement européen relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce, et à l'interdiction renforcée en 2016 concernant le commerce d'ivoire brut.

L'opération a permis la saisie d'un stock important et a entraîné une sensibilisation accrue des vendeurs d'ivoire dans les salles de vente aux enchères et chez les antiquaires indépendants. Depuis cette action, le service CITES Occitanie observe une augmentation notable des demandes de certificats et des consultations pour se conformer aux règles en vigueur.



Ivoire sculpté

L'import illégal d'encens et de bois de rose

Une seconde opération judiciaire, en collaboration inter-services entre la DREAL (bureau local CITES) et l'OFB a été lancée suite à un contrôle administratif par la DREAL d'une entreprise de vente en gros d'encens en provenance du Népal, dont la fabrication incluait de la poudre d'écailles de pangolins et du bois de santal.

Les auditions des responsables ont mis en lumière leur méconnaissance des réglementations CITES relatives au commerce des espèces protégées.

Le commerce illégal des produits contenant des espèces protégées est une problématique mondiale.

Les pangolins, par exemple, sont considérés comme les mammifères les plus braconnés au monde. Entre 2010 et 2019, on estime que plus d'un million de pangolins ont été capturés pour leurs écailles, leur viande ou leurs dérivés. Le bois de santal, très prisé pour ses applications en parfumerie et en aromathérapie, est également une ressource en danger en raison de son exploitation parfois non durable, et d'un commerce parfois illicite.

Les dérogations à la protection stricte des espèces

L'Occitanie est la première région de France métropolitaine en matière de biodiversité. Elle héberge plus de la moitié des espèces de faune et de flore métropolitaines au sein de ses 72 724 km² répartis sur 4 grands types de paysages et régions biogéographiques. La protection et la restauration de cette richesse et de cette diversité écologique exceptionnelle est un défi de premier ordre dans le contexte du changement climatique et d'un développement démographique et d'aménagement régional soutenu.

La DREAL instruit les demandes de dérogations aux interdictions de porter atteinte aux espèces protégées (dite « dérogations espèces protégées » ou DEP), assure l'accompagnement des projets et des porteurs de projets, ainsi que le contrôle administratif des autorisations délivrées.

En 2024, l'activité DEP a été particulièrement intense avec :

- 48 arrêtés préfectoraux pour des dérogations à but scientifique (recherche et collection);
- 88 DEP liées à des projets d'aménagement, principalement d'urbanisme, d'infrastructures et d'énergies renouvelables;

■ 99 projets accompagnés en phase amont. Quatre dossiers ont été refusés. Cent-onze nouveaux dossiers de DEP liés à des aménagements ont été reçus dans l'année.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre dans le cadre d'un plan d'actions qui a été établi pour améliorer notre capacité collective à accompagner les maîtres d'ouvrage, et à renforcer la qualité de la prise en compte des impacts environnementaux par les porteurs de projet. En 2024, un nouvel outil de pilotage des procédures a été mis en place pour faciliter la saisie des informations pour les maîtres d'ouvrages, et l'instruction des dossiers.

Plusieurs démarches de stratégies territoriales pour anticiper et planifier les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur les espèces protégées ont également été menées, dans les territoires littoraux et métropolitains. Il faut également noter l'agrément ministériel, comme site naturel de compensation, du site de l'abbaye de Valmagne (Hérault). Ce site pourra servir aux entreprises et collectivités volontaires pour financer des actions de restauration et de renaturation.



Agrion jouvencelle (Coenagrion puella)

Le schéma régional des carrières

Le schéma régional des carrières (SRC) de la région Occitanie a été approuvé par arrêté préfectoral le 16 février 2024. Élaboré en concertation avec les différentes parties prenantes, il établit, pour une durée de 12 ans, les orientations et mesures permettant de gérer durablement les ressources minérales issues des carrières.

La région Occitanie compte 430 carrières en activité pour une production régionale qui s'élève à environ 42 millions de tonnes de matériaux extraits par an : ce sont des matériaux de construction, des roches et des minéraux industriels ou des roches ornementales et de construction.

Pour l'élaboration du schéma régional des carrières, une attention particulière a été portée sur les enjeux les plus sensibles liés à l'industrie extractive : les paysages, la biodiversité, l'activité agricole et la ressource en eau.

Le SRC prend en compte ces enjeux en excluant notamment toute nouvelle implantation dans les zones les plus sensibles. Il définit également, pour l'exploitation des carrières alluvionnaires en eau, des mesures spécifiques pour la remise en état, comprenant une hiérarchisation des matériaux, la préservation de la dynamique des nappes, et une surveillance régulière des eaux souterraines.



Lac Lafitte-Vigordane (Haute-Garonne)

Des installations classées sous surveillance

La région Occitanie compte environ 2 500 sites industriels soumis à autorisation ou à enregistrement dont 77 sites classés Seveso et 183 sites IED.

En 2024, 1 692 inspections ont été réalisées par les inspecteurs des installations classées d'Occitanie afin de vérifier la conformité des installations et leur maîtrise des risques et impacts sur l'environnement. Les opérations de contrôles 2024 ont notamment porté sur les stockages de liquides inflammables, les rétentions, la gestion des épisodes de sécheresse, le suivi des mesures de PFAS ou la gestion des composés organiques volatils.

71 dossiers de demande d'autorisation environnementale ou d'enregistrement ICPE ont été instruits.

Tout savoir sur les installations classées et leur contrôle



Le bilan post accident industriel de Rouen

Un plan d'actions national a été adopté en 2019 pour renforcer les mesures de prévention des accidents industriels et faciliter la gestion de crise.

Un premier bilan a été établi en 2024 en Occitanie. Il montre, en particulier, que les principaux sites industriels concernés — sites Seveso, entrepôts, installations stockant des liquides inflammables — se sont appropriés les nouvelles exigences réglementaires.

Ce plan a produit des effets concrets permettant une meilleure prévention des accidents et une gestion facilitée des phases d'urgence.

Les prochaines échéances du plan d'actions fixées aux industriels concernent :

- l'interdiction des stockages en récipients fusibles de certains liquides inflammables ;
- des dispositions sur les premiers prélèvements environnementaux en situation accidentelle à intégrer dans les plans d'opération interne ou dans les plans de défense incendie pour certains sites ;
- le renforcement des dispositions relatives au dimensionnement des volumes de rétention, à la conception des rétentions déportées et des dispositifs de cheminement des liquides vers ces rétentions ;
- et le renforcement des moyens de lutte contre l'incendie.

Ces mesures s'échelonnent, sur les sites à autorisation, jusqu'en 2026 principalement. Pour les textes sur les liquides inflammables, des échéances sont fixées en 2027 pour les installations à enregistrement et en 2030 pour celles à déclaration.

Certaines de ces obligations pourront nécessiter la réalisation de travaux : rétention, défense contre l'incendie, réduction des effets dominos.

Les services de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) en Occitanie sont pleinement mobilisés pour informer, expliquer, et s'assurer du respect de ces exigences dans les délais impartis.



Le bilan est consultable sur le site Internet de la DREAL Occitanie



La campagne de mesures des PFAS dans les rejets industriels

Un plan d'action ministériel a été établi en janvier 2023 pour réduire les risques liés aux substances per- ou polyfluoroalkyles (PFAS) et améliorer la connaissance de l'exposition des citoyens à ces substances. Pour établir un premier état des lieux de la présence de PFAS au sein des rejets aqueux des secteurs industriels, des mesures de leur concentration ont été prescrites par arrêté ministériel. Pour la région Occitanie près de 245 sites sont concernés par ces campagnes d'analyses.

En 2024, l'inspection des installations classées a suivi la bonne mise en œuvre de cette réglementation avec une information des exploitants, des relances lorsque nécessaire et la réalisation de plus de 50 inspections sur site afin de vérifier les bonnes conditions de prélèvement et d'analyses par des laboratoires accrédités.

Les résultats de ces campagnes d'analyses sont consultables sur le site de la DREAL Occitanie.

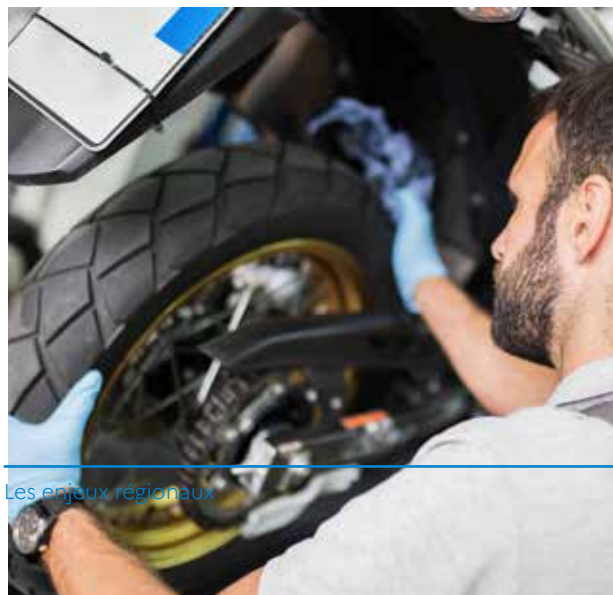


Les agréments des centres et contrôleurs deux-roues

Le contrôle technique des deux-roues est en place depuis le 15 avril 2024. La mise en place de ce contrôle s'est faite sous régime dit « d'extension d'agrément » qui prend fin le 14 avril 2025.

Ce régime déclaratif permet aux centres et contrôleurs de réaliser des contrôles techniques au moyen de leurs agréments en cours de validité pour le contrôle technique des véhicules légers.

À compter du 15 avril 2025, les centres, ainsi que les contrôleurs réalisant des contrôles techniques des deux-roues, devront disposer d'un agrément spécifique pour ce type de contrôle, délivré par la DREAL Occitanie par délégation des préfets de département.



FOCUS

EN 2025, LE RETOUR D'EXPÉRIENCE POST-ACCIDENT INDUSTRIEL SE POURSUIT

Près de 70 contrôles sont programmés en 2025, dans le cadre des actions nationales et régionales fixées à l'inspection des installations classées:

- contrôles dédiés à la préparation des premières heures d'un accident portant, notamment, sur la capacité des industriels à réaliser des premiers prélèvements dans l'environnement en situation accidentelle;
- vérification du renforcement de la sécurité d'entrepôts ou d'entreprises utilisant des liquides inflammables;
- exercices inopinés de mise en œuvre des plans d'urgence externes, sur les sites qui en sont dotés, pour en vérifier le caractère opérationnel.



L'industrie et la sobriété hydrique

En 2023, l'inspection des installations classées a proposé des arrêtés préfectoraux afin de réglementer, en période de sécheresse, les prélèvements en eau les plus importants des industriels de la région. Elle a réalisé plus de 94 inspections afin de vérifier la bonne application des dispositions imposées. Ces opérations de contrôle ont été poursuivies en 2024 avec la réalisation de près d'une cinquantaine d'inspections.

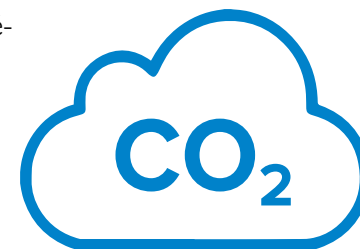
En 2024, en utilisant les bases de données des déclarations des installations classées et celles des redevances des agences de l'eau, des sites dits « prioritaires » ont été identifiés, en fonction de l'importance des volumes prélevés et de la sensibilité de la masse d'eau de prélèvement.

Ces résultats vont permettre d'engager dès 2025 un travail individualisé sur la sobriété des sites prioritaires identifiés.



L'accélération de la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Dans le but de réduire les émissions industrielles de gaz à effet de serre, la directive européenne 2003/87/CE du 13 octobre 2003, dite directive Quotas



CO₂, a instauré un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES). Les installations industrielles assujetties à ce système doivent surveiller et déclarer chaque année leurs émissions de GES afin de restituer des quotas en nombre équivalent à leurs émissions. Elles peuvent bénéficier de quotas à titre gratuit.

Pour l'Occitanie, le nombre de quotas à restituer en 2023 s'élève à 1,9Mt de CO₂, soit une réduction de 29% par rapport à 2005 (pour un objectif européen révisé en 2021 de 62% à l'horizon 2030). Tous les exploitants concernés ont fourni en 2024 les données qui serviront à calculer le montant de l'allocation de quotas gratuits pour la période 2026-2030.

51 dossiers ont été instruits à cet effet en Occitanie en 2024.





LA DREAL OCCITANIE AU SERVICE DES TERRITOIRES

LA MÉDITERRANÉE

Anse du Fontaulé, Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales)

Sous l'autorité de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et des préfètes et préfets de département, la DREAL Occitanie accompagne le développement des territoires de l'arc méditerranéen.

Le Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze, Grand Site de France

Sous l'égide de François-Xavier LAUCH, préfet de l'Hérault, le grand site Salagou - Cirque de Mourèze, joyau naturel de l'Hérault, a reçu le 1^{er} juillet dernier, le prestigieux label.

Ses paysages exceptionnels se caractérisent par une grande variété de formes et de couleurs: ruffes rouges ravinées, monts et plateaux basaltiques, reliefs calcaires, dolomites blanches, vignes claires et espaces boisés plus sombres, bleu étincelant ou gris ardoise du lac. Des villages languedociens typiques, une biodiversité riche d'espèces protégées et un patrimoine bâti de qualité participent à l'esprit des lieux.

Le label consacre l'engagement du territoire et le niveau d'excellence atteint dans la gestion de la fréquentation. Attribué pour 8 ans, le label constitue la reconnaissance du travail du territoire, avec l'appui des services de l'État.

Cirque de Mourèze (Hérault)



LA DÉVIATION DE LAUDUN-L'ARDOISE



*Alexandre ROLLAND,
responsable d'opérations
pour la maîtrise d'ouvrage
des routes nationales est*

UN TÉMOIGNAGE D'ALEXANDRE ROLLAND

Le chantier de la déviation Laudun-L'Ardoise a mobilisé de nombreuses compétences et ressources afin de garantir la maîtrise foncière et formaliser les conventions de dévoiement des nombreux réseaux existants.

J'ai piloté la programmation budgétaire, en préparant les contrats de travaux selon un phasage spécifique et une organisation définie avec le maître d'œuvre, avec le souci de respecter les prescriptions environnementales définies par l'arrêté préfectoral et le coût du projet fixé par le ministère. Le projet a également nécessité une étroite collaboration avec SNCF Réseau.

Un beau projet dont l'inauguration marque la reconnaissance et la confiance des partenaires et des collectivités co-financeuses!

L'inauguration de la déviation de Laudun-l'Ardoise dans le Gard

Le 10 juillet, Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a inauguré la déviation de Laudun-l'Ardoise dans le Gard, en présence de Jérôme BONET, préfet du Gard et des représentants des co-financeurs. En délestant la traversée de l'Ardoise du trafic de transit, la déviation permet d'améliorer le cadre de vie et la sécurité des habitants et d'améliorer la fluidité et la sécurité des dessertes du port de l'Ardoise et du parc régional d'activités économiques, qui sont dorénavant assurées par des carrefours giratoires aménagés en extrémités de la déviation.

Inscrite au contrat de plan État-Région 2015-2022, l'opération, d'un montant de 30 M€, a bénéficié d'un cofinancement de la part de l'État (à plus de 53%), de la Région, du Département du Gard et de l'Agglomération du Gard Rhodanien.

L'inauguration a permis de témoigner de la mobilisation de l'État pour accompagner les collectivités dans les aménagements qu'elles jugent prioritaires pour améliorer les conditions de mobilité sur leur territoire, comme le préfet de région l'a rappelé dans son discours : « C'est le témoignage d'une réponse de l'État et de ses partenaires aux besoins des territoires. Des besoins en termes de mobilités dont les réponses passent par l'aménagement et la modernisation des routes nationales, en particulier dans des territoires ruraux et périurbains. Et l'État se doit d'être partout où les besoins s'expriment ».

Quelques semaines plus tard, à quelques kilomètres de là, se sont achevés les travaux de sécurisation du giratoire de Roquemaure, également dans le Gard.

Le contournement Ouest de Nîmes déclaré d'utilité publique

Après une enquête publique menée en 2023, le contournement Ouest de Nîmes (CONIMES) dans le Gard, opération sous maîtrise d'ouvrage du préfet de région et de la DREAL, a été déclaré d'utilité publique par arrêté ministériel le 4 mars 2024.

D'une longueur d'environ 12 km, le projet consiste à relier la RN106 au Nord de Nîmes à l'autoroute A9 et à la RN113 au sud de l'agglomération nîmoise grâce à une nouvelle route à 2x2 voies. Le projet vise à contribuer à l'amélioration du cadre de vie, en diminuant la congestion routière et en favorisant le transit entre Alès et l'autoroute A9.

La DREAL a piloté les études préalables à la DUP, organisé l'enquête publique et conduit le dialogue territorial avec les partenaires du territoire.

À l'issue de la signature de la DUP, un important travail de concertation avec les entreprises privées présentes sur le secteur a permis de lever les réserves émises par la commission d'enquête.



L'atelier des solutions pour la production de logement social dans le Gard

Sous l'égide de Jérôme BONET, préfet du Gard, un atelier des solutions a été engagé par une équipe projet regroupant la DDTM du Gard, la DREAL Occitanie et la DGALN. Les services de l'État ont mobilisé tous les acteurs locaux, avec l'appui d'un groupement de bureaux d'études.

Élus, bailleurs sociaux, financeurs, aménageurs, promoteurs, établissement public foncier et services de l'État ont travaillé pendant 6 mois en ateliers collectifs à l'élaboration de solutions concrètes et adaptées aux besoins du Gard. La feuille de route locale et ses solutions ont été présentées le 7 novembre 2024.



La restauration douce du cordon dunaire des Baronnets au Grau du Roi

Le projet de restauration douce du cordon dunaire des Baronnets au Grau du Roi, dans le Gard, est l'un des deux projets lauréats, pour l'Occitanie, de l'appel à projets national « Des solutions fondées sur la nature pour des territoires littoraux résilients ».

Porté par le Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du Rhône et de la mer (SYMADREM), le projet consiste à renfor-

cer l'arrière du cordon dunaire naturel tout en le reliant au cordon de seconde ligne achevé en 2016 sur le secteur des Baronnets. De nombreuses techniques de génie écologique ont été mises en place et se combinent : ouvrages à effet brise-vent, apport sableux, paillage, végétalisation. L'État accompagne ce projet, financé à 70%.



Restauration douce du cordon dunaire des Baronnets, Le Grau-du-Roi (Gard)



L'INAUGURATION DU PROJET DE RESTAURATION DUNAIRE DES BARONNETS AU GRAU-DU-ROI (GARD)

Le site de l'Espiguette avait déjà fait l'objet d'une restauration en 2021-2023 visant à retrouver les fonctionnalités écologiques des cordons dunaires du massif de l'Espiguette. Plusieurs actions avaient été effectuées:

- arrachage d'espèces envahissantes,
- restauration de montilles avec remodelage des dunes,
- création de mares dunaires,
- pose de clôture,
- élaboration d'un protocole de suivi écologique.

Porté par la commune du Grau-du-roi, en partenariat avec le Conservatoire du littoral, propriétaire des lieux, le Conservatoire d'espaces naturels, et le syndicat mixte de la Camargue Gardoise, ce projet d'un montant de 81515€ HT financé à 40% par le plan de relance a permis de restaurer 4,4 ha de dunes, de prés salés et de steppes salées, et de restaurer des habitats de mare en recréant une continuité écologique sur ce secteur.

Le Comité État Littoral Mer Occitanie

Le CELMO réunit à un rythme trimestriel le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, le SGAR, les préfètes et préfets des départements littoraux, les DDT(M), la DREAL Occitanie et les autres directions régionales concernées, ainsi que les opérateurs de l'État œuvrant pour la gestion et la préservation du littoral et de la mer: le Conservatoire du littoral, l'IFREMER, l'Office français de la biodiversité, le parc marin du Golfe du Lion, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, ou encore l'ADEME.

La DREAL était présente aux réunions du 19 janvier à Banyuls-sur-Mer, dans les Pyrénées-Orientales, à celle du 7 juin en visioconférence et à celle du 13 septembre à Port-la-Nouvelle, dans l'Aude, pour évoquer les questions liées au trait de côte, le déploiement de l'éolien en mer ou encore la gestion de l'eau et de la biodiversité marine.



Le CELMO réuni

La DREAL au salon du littoral 2024

La DREAL Occitanie était présente pour la 8^e édition du salon du littoral des 18 et 19 novembre 2024 au Palais des congrès de la Grande Motte. L'occasion de présenter aux quelques 1300 participants les missions de protection de la biodiversité marine et des milieux marins et le développement de l'éolien en mer.

Les échanges avec le grand public, les professionnels et les acteurs du littoral ont porté sur les grandes politiques publiques de la préservation du milieu marin comme la restauration écologique, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes comme le crabe bleu, les bilans de gestion des sites Natura 2000 et sur la connaissance d'espèces insolites de nos côtes méditerranéennes comme le requin pèlerin.



Le stand de la DREAL avec la DIRM, la DDTM de l'Hérault et les opérateurs: agence de l'eau et conservatoire du littoral

L'accompagnement des communes exposées aux phénomènes côtiers

En 2024, sous l'autorité de François-Xavier LAUCH, préfet de l'Hérault, de Jérôme BONET, préfet du Gard, de Thierry BONNIER, préfet des Pyrénées-Orientales, et de Christian POUGET, préfet de l'Aude, et en lien étroit avec les DDTM, la DREAL a poursuivi son travail d'animation et de conseil.

La commune de Torreilles (Pyrénées-Orientales) a rejoint les 8 communes engagées dans l'élaboration de cartes locales d'exposition au recul du trait de côte, avec le soutien du Fonds vert. Des recommandations régionales ont été publiées avec le CEREMA et le BRGM. Des solutions d'adaptation fondées sur la nature ont vu leur concrétisation au Grau-du-Roi, dans le Gard, et à Leucate, dans l'Aude, et un nouveau projet a été identifié, l'embouchure du fleuve Bourdigou, dans les Pyrénées-Orientales.

Dans le cadre du Plan Littoral 21, sous l'autorité de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, le Plan d'adaptation au changement climatique du littoral d'Occitanie (PACCLO) a été adopté et l'élaboration de six stratégies locales a été engagée en lien avec la Région Occitanie et la Banque des territoires.



Embouchure de l'Agly à Torreilles, plage de l'embouchure (Pyrénées-Orientales)

Le nouveau port de Port-la-Nouvelle

Port-la-Nouvelle, au sud de Narbonne, dans l'Aude, est avec Sète, dans l'Hérault, un port régional. Son trafic est en augmentation et Port-la-Nouvelle va jouer un rôle essentiel pour l'atterrage de la liaison électrique avec le premier parc éolien en mer qui va être construit au large de l'Occitanie.

La DREAL a contribué activement à l'accompagnement du projet, auprès de Christian POUGET, préfet de l'Aude, et en étroite coopération avec la DDTM, en délivrant plusieurs autorisations environnementales :

- Travaux préliminaires : autorisation environnementale, instruite par la police des eaux littorales de la DREAL Occitanie et délivrée par le préfet de l'Aude le 24 octobre 2018.

- Travaux d'extension maritime au sein du nouveau bassin portuaire : autorisation environnementale, instruite par la police des eaux littorales de la DREAL Occitanie et délivrée par le préfet de l'Aude le 6 février 2023.

- Extension terrestre du port : autorisation loi sur l'eau et dérogation « espèces protégées » instruites par la DREAL Occitanie et délivrées en 2015.

- Usine d'Hyd'occ : autorisation environnementale, instruite par l'unité inter-départementale de l'Aude et des Pyrénées-Orientales de la DREAL Occitanie et délivrée le 7 février 2023 par le préfet de l'Aude.

Le 13 septembre 2024, le préfet de région, le préfet de l'Aude, la DREAL et la DDTM ont participé à la visite des installations du port. Depuis la digue, la vue est magnifique depuis le massif de la Clape au nord, jusqu'aux Pyrénées, au sud !



Port-La-Nouvelle (Aude)

La dépollution d'une friche industrielle à Port-la-Nouvelle

D'importants travaux de sécurisation, de dépollution et de réaménagement ont été autorisés par arrêtés de Christian POUGET, préfet de l'Aude, le 4 décembre 2024, sur le site d'un ancien site de dépôt pétrolier de Port-la-Nouvelle, dans l'Aude, sur proposition de l'inspection des installations classées de la DREAL Occitanie. Le coût des travaux est estimé à 3,2M€, et devraient se dérouler sur 20 mois d'ici fin 2027. Le porteur de projet prévoit à terme l'implantation d'un parc photovoltaïque sur 4,86ha, pour une puissance de 11MWc, ce qui représente l'équivalent de la consommation de 3240 foyers.

L'aménagement de la zone nord de l'ancienne raffinerie de Frontignan

Les travaux de dépollution de l'ancienne raffinerie de Frontignan (11 hectares), dans le département de l'Hérault, sont en cours de réalisation par l'exploitant. Cette dépollution, dont la fin est prévue en février 2026, nécessite l'excavation d'environ 165 000 m³ de terres.

La DREAL Occitanie contrôle ce chantier d'envergure au travers de réunions mensuelles et d'inspections régulières, conduites sous l'autorité de François-Xavier LAUCH, préfet de l'Hérault. La DREAL Occitanie a procédé, le 6 juin 2024, au récolement des travaux de réhabilitation réalisés dans la zone nord du site. Le traitement de cette zone de 9 360 m² a nécessité l'excavation de plus 4 600 m³ de terres, les plus impactées étant évacuées en centre de traitement et en installation de stockage de déchets. Cette zone est désor-

mais isolée du reste du site par une nouvelle clôture récemment installée.

Sans attendre la fin de la réhabilitation de l'ensemble du site, la ville de Frontignan peut ainsi aménager ces premiers terrains réhabilités. La ville prévoit la réalisation d'une passerelle au-dessus de l'ancienne section du canal du Rhône à Sète, puis la création d'une aire de stationnement pour desservir le nouveau pôle culturel qui va s'installer dans les anciens chais Botta, situés de l'autre côté du canal.



Projet de construction d'un nouveau pôle culturel sur la commune de Frontignan (Hérault)

La dépollution d'un site à Beaucaire

À Beaucaire, dans le Gard, un ancien site industriel a fait l'objet de travaux de dépollution, incluant l'extraction d'hydrocarbures, la démolition de bâtiments et l'élimination de 4800t de sols. Les travaux se sont achevés en 2020 pour un coût total de 40 M€. Près de 60 000t de matériaux ont été éliminés.

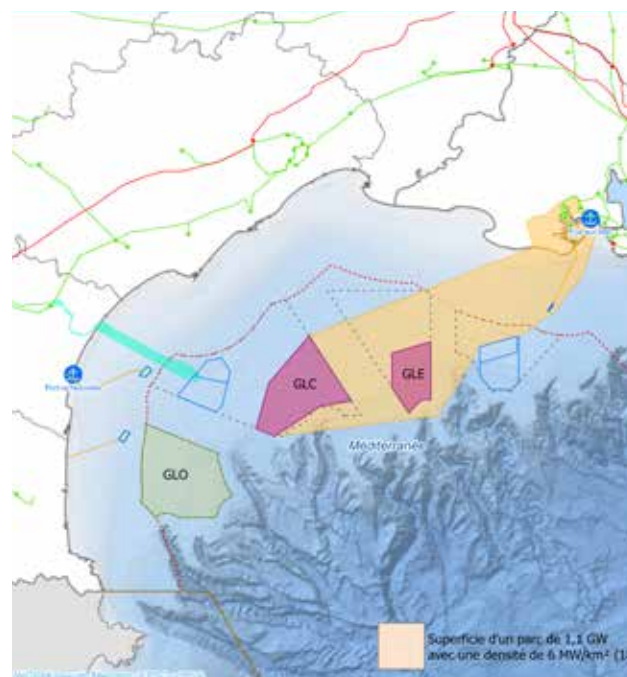
En 2024, un arrêté préfectoral signé par Jérôme BONET, préfet du Gard, a instauré des servitudes d'utilité publique (SUP) pour préserver les zones réhabilitées, limiter les usages des eaux, et prévenir les contacts avec les pollutions résiduelles. Ces servitudes permettront l'implantation d'un projet photovoltaïque.



Site industriel dépollué à Beaucaire (Gard)

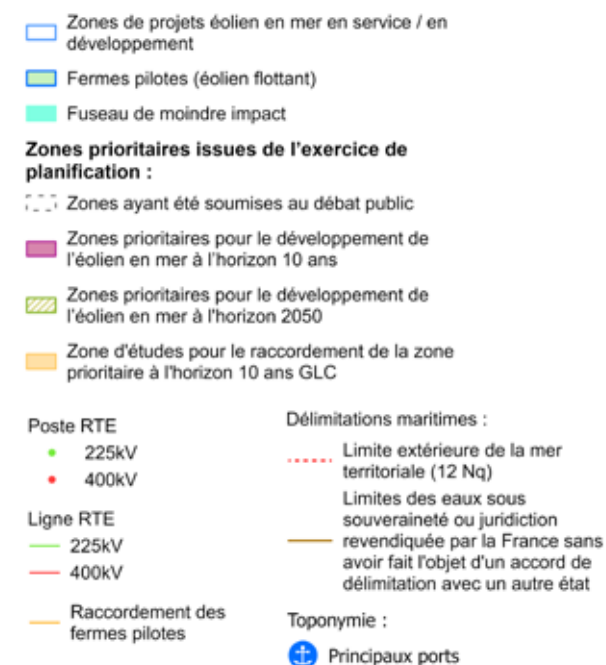
L'éolien en mer : l'énergie qui vient du large

En 2024, la DREAL a poursuivi la concertation continue relative aux deux premiers projets de parcs éoliens flottants d'une puissance d'environ 750 MW chacun, qui seront mis en service à horizon 2031 / 2034, en touchant près de 8 000 participants lors d'actions de médiation scientifique



auprès du grand public. Elle a poursuivi les études techniques et environnementales de connaissance des zones de projet en mobilisant un budget de plus de 12 M€.

En parallèle, la DREAL s'est fortement impliquée dans le débat public « La Mer en débat », qui portait notamment sur la planification du déploiement de nouvelles capacités de production d'éolien en mer afin d'atteindre l'objectif national de 45 GW mis en service en France à horizon 2050. Trois nouvelles zones prioritaires de développement ont été retenues en Méditerranée, pour une puissance cumulée de 4 200 MW.



Sources : RTE, IGN, SHOM, EMODnet, Gouvernement

La réduction des émissions de PFAS de la plateforme chimique de Salindres

Le groupe Solvay, sur son site de Salindres, dans le Gard, produisait de l'acide trifluoroacétique (TFA) et ses dérivés depuis 1982. Ces substances rentrent dans la définition des PFAS élargie en 2021. Les rejets à l'environnement de ces substances sont encadrés par deux arrêtés préfectoraux signés le 21 juin 2024 par Jérôme BONET, préfet du Gard, pour réduire de 90% à l'horizon 2024 les rejets de PFAS pour les eaux superficielles.

Ces deux arrêtés imposent l'installation d'une unité de traitement de l'ensemble des rejets chargés en PFAS mettant en œuvre les meilleures techniques disponibles. Ils prévoient également un suivi environnemental renforcé du milieu naturel.

Connaître et prévenir les risques dans la vallée de l'Orbiel, dans l'Aude

Dans la vallée de l'Orbiel, dans l'Aude, une importante mine d'or a été exploitée tout au long du XX^e siècle, avec le traitement de 12 Mt de minerai. Des substances comme l'arsenic, le plomb ou le cadmium, qui existent naturellement dans la géologie locale, ont pu voir leurs présences dans l'environnement renforcées par les activités humaines d'extraction et de traitement du minerai.

Les inondations exceptionnelles survenues le 15 octobre 2018 ont entraîné des sédiments, pollués notamment par de l'arsenic, qui ont été mis en suspension et se sont déposés sur des parcelles submergées.

L'État a réalisé des campagnes de prélèvements des sols et des modélisations afin de déterminer les 1527 parcelles de la vallée de l'Orbiel impactées nécessitant d'être intégrées au dispositif des secteurs d'informations sur les sols (SIS). Ce dispositif permet de diffuser les connaissances de l'État sur les pollutions connues et de prévenir les risques. Des études de sols sont nécessaires en cas de changement d'usage.

La consultation des collectivités et des particuliers a débuté en décembre 2024. Les SIS seront validés en 2025.



Unité pilote de traitement des PFAS par osmose inverse à Salindres



Barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge (Gard)

Le confortement du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge dans le Gard

En 2024, Jérôme BONET, préfet du Gard, a déclaré d'utilité publique et autorisé les travaux qui permettront de mettre en conformité le barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge aux exigences réglementaires de sécurité.

Sous maîtrise d'ouvrage du conseil départemental du Gard, ce projet comprend la réalisation d'un nouvel évacuateur de crue, la protection du pied aval et la rehausse d'une voirie. Ces travaux permettront un fonctionnement nominal du barrage pour un événement d'occurrence exceptionnelle.

En appui de la préfecture et en lien avec la DDTM du Gard, la DREAL est fortement impliquée dans le suivi de ce dossier au titre de la sécurité des ouvrages hydrauliques et de la préservation des espèces protégées.

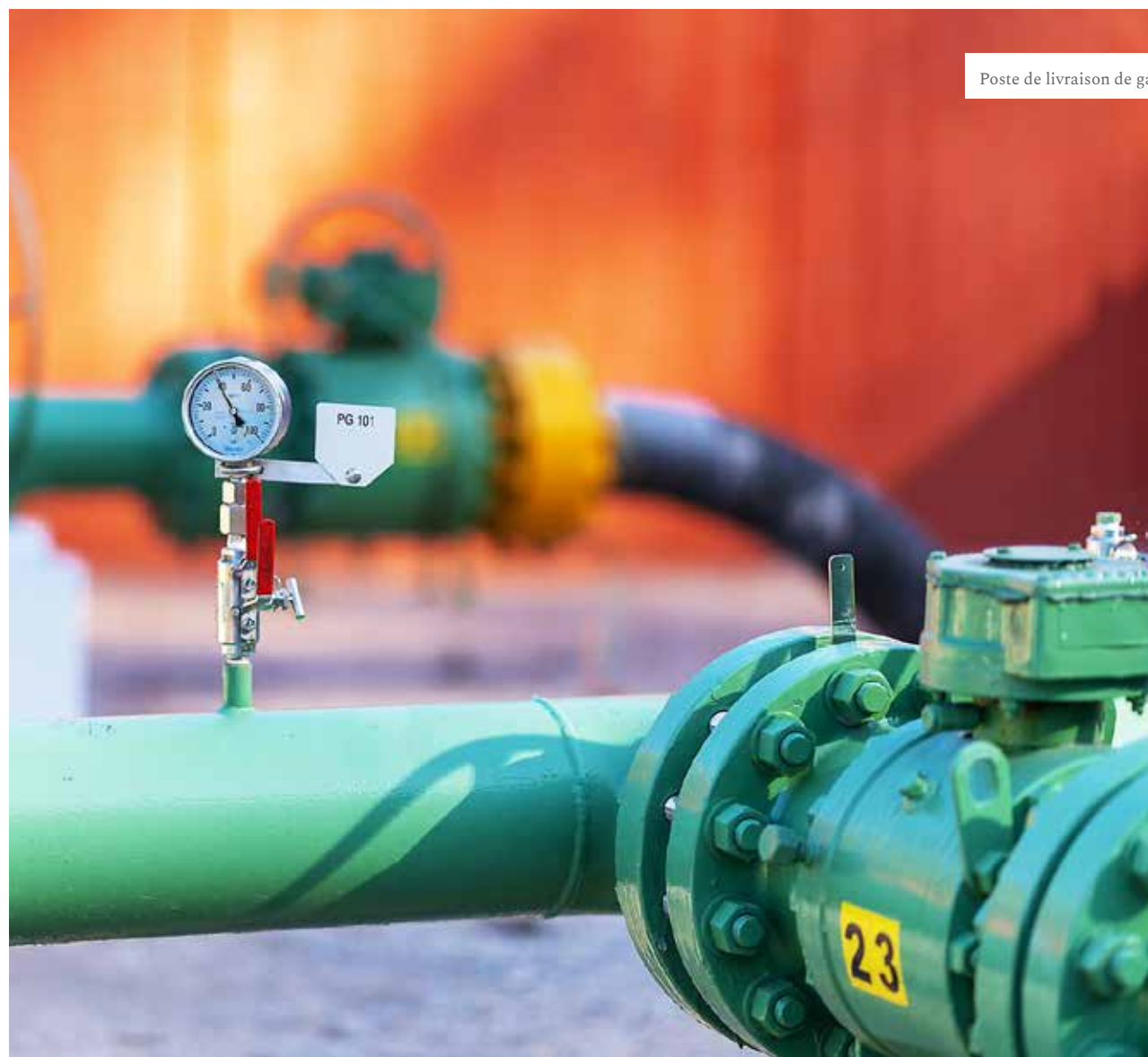
Les premiers travaux de libération d'emprises se sont déroulés fin 2024 et permettront de mettre en place la plate-forme de chantier en 2025. Les travaux s'étaleront ensuite sur trois années pour tenir compte de la saisonnalité des épisodes de pluie méditerranéens.

La canalisation de transport de gaz entre Narbonne et Clairà sous surveillance

La canalisation de transport de gaz située entre Narbonne (Aude) et Clairà (Pyrénées-Orientales) fait l'objet d'un suivi renforcé depuis la fin de l'année 2023 par le service en charge des canalisations de la DREAL Occitanie.

Cet ouvrage, construit en 1974 et long de plus de cinquante kilomètres, alimente en gaz naturel les Pyrénées-Orientales et le sud de l'Aude. Face à des problématiques d'intégrité, la DREAL a renforcé l'encadrement de l'exploitation de cette canalisation avec la prise d'un arrêté inter-préfectoral qui prévoit notamment une baisse de la pression d'exploitation à 50bars au lieu des 66,7bars initialement autorisés. Des dispositions de surveillance accrue ont également été prises permettant la réalisation de 45 excavations entre 2023 et 2024 et conduisant à plus d'une dizaine de réparations. La DREAL a réalisé une dizaine d'inspections sur cet ouvrage et continuera de maintenir une attention particulière à sa sécurité.

Face à cette situation, l'exploitant TERECA prévoit en 2025 de remettre un dossier de demande d'autorisation de construction et d'exploitation d'une nouvelle canalisation permettant de remplacer l'ouvrage actuel d'ici 2029.





L'après-mine : la sécurité des personnes au cœur des préoccupations

Entre le X^e siècle et le XV^e siècle, le village du Pradal, dans l'Hérault, a fait l'objet d'exploitation souterraine de minerais contenant des substances métalliques. Des galeries et des cavités souterraines restent présentes.

Le dernier exploitant ayant disparu, l'État est désormais garant de la prévention des risques miniers susceptibles d'affecter la sécurité des biens et des personnes.

Les études menées depuis 2015 au Pradal ont montré que les cavités situées sous le village devaient être sécurisées. En 2018, des travaux de comblement d'une des salles les plus proches de la surface (à moins de 5 m de profondeur) ont été menés, et la plus grande salle, située sous la place de l'ancienne mairie (à 15 m de profondeur environ) a été équipée de caméras pour être surveillée de façon continue. De nouvelles études conduites à partir de 2022 ont montré qu'il est maintenant nécessaire de combler également la grande salle.

La méthode retenue consiste à injecter, pour l'essentiel, du béton dans cette cavité. Par sécurité, pendant ces travaux et la période de fouilles préventives qui les précède, dont la durée totale maximale est estimée à 9 mois, les habitants situés au-dessus de la cavité sont relogés.

Trois réunions publiques ont eu lieu depuis le mois de juillet 2024 sous l'autorité de François-Xavier LAUCH, préfet de l'Hérault.

L'État investit 2,8 M€ pour la sécurité publique au Pradal.

Grande salle, mine du Pradal



Confluence de la Garonne et de l'Ariège (Haute-Garonne)



LA DREAL OCCITANIE AU SERVICE DES TERRITOIRES

LA PLAINE DE LA GARONNE ET DE L'ADOUR

Sous l'autorité de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et des préfètes et des préfets de département, la DREAL Occitanie accompagne le développement de la Plaine de Garonne et de l'Adour.



LA RECONQUÊTE DES FRICHES DANS LE TARN : ENTRE TRADITION ET INNOVATION

En 2024, Laurent BUCHAILLAT, préfet du Tarn, a apporté son soutien à des projets particulièrement emblématiques pour le département. Au titre de la mesure du Fonds vert relative au recyclage foncier, cinq dossiers ont été retenus pour plus de 2,4M€. À signaler en particulier la réhabilitation d'une ancienne usine pour y transférer une manufacture de cuir, à Réalmont, dans la pure tradition tarnaise, pour un montant d'aide de 698 330€. On peut également citer la création d'un atelier de formation et d'une pépinière d'entreprises pour les mobilités décarbonées, portés par la commune d'Albi, subventionnés par l'État à hauteur de 589 234€.

La ligne nouvelle du Sud-Ouest : c'est parti pour les AFNT !

Le 9 février 2024, l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale des aménagements ferroviaires du nord de Toulouse (AFNT) a été signé par Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, après une procédure pilotée par la DDT de la Haute-Garonne, avec l'appui de plusieurs ser-



vices de la DREAL. Le chantier a démarré dans la foulée, avec une cérémonie de lancement officiel le 7 mai 2024, marquant ainsi la première étape du plus grand projet ferroviaire en cours en France : relier Bordeaux à Toulouse par une ligne à grande vitesse.

Les AFNT constituent une réponse ambitieuse et opérationnelle aux enjeux de mobilités durables du quotidien. Ces aménagements sont financés à parité par l'État et les collectivités territoriales, conformément aux dispositions du plan de financement signé en 2022. La mise en service est prévue en 2032.

Les mobilités douces et actives dans le Lot

Responsable de 43 % des émissions de gaz à effet de serre en Occitanie, le secteur des transports concentre plusieurs enjeux et leviers d'actions.

Plusieurs outils et dispositifs financiers ont bénéficié en 2024 à la décarbonation dans le Lot, sous l'égide de Claire RAULIN, préfète du Lot :

- le projet de voie verte entre Arcambal et Vers, le long de l'itinéraire véloroute de la Vallée du Lot, avec une subvention de l'État de près de 1,4 M€ ;
- le projet de réaménagement de la place Jean-Jacques CHAPOU, à Cahors, dans le cadre du concours « Espace public exemplaire pour la marche » du ministère des transports.

Le service express régional métropolitain toulousain

En 2024, sous l'autorité de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne et de Frédéric VISEUR, secrétaire général pour les affaires régionales, la DREAL a poursuivi son travail de mise en synergie des acteurs de l'agglomération toulousaine dans la perspective du développement du Ser-

vice express régional métropolitain. Les réunions présidées par le préfet de région ont permis aux autorités organisatrices des mobilités compétentes, le conseil régional d'Occitanie et Tisséo, de déposer un dossier ayant abouti, le 27 juin 2024, à la labellisation SERM par le ministère des transports.

L'État et le conseil régional ont travaillé à l'inscription, dans l'avenant « mobilités » du CPER 2023-2027, d'investissements majeurs en faveur du SERM toulousain. Ainsi, dans le protocole signé le 27 juin 2024 par le préfet de région et la présidente du conseil régional, près de 100 M€ sont inscrits en faveur des études pour le SERM toulousain et 105 M€ pour des réalisations dans le cadre des deux SERM toulousain et montpellierain.

C'est aussi dans cette démarche de renforcement des mobilités du quotidien que l'État a accompagné la construction de la troisième ligne de métro à Toulouse, dont les travaux ont débuté en décembre 2023. 220 M€ ont été mobilisés par l'État pour soutenir cette nouvelle infrastructure.

En parallèle, deux passerelles, sous maîtrise d'ouvrage de Toulouse Métropole, ont été inaugurées le 22 juin 2024 sur l'île du Ramier avec le soutien financier de l'État au titre du quatrième appel à projets « Fonds mobilités actives », exclusivement réservées aux piétons et aux cyclistes, favorisant ainsi les mobilités actives et douces du quotidien au cœur de la métropole.

La passerelle Anita Conti, sur la Garonne, à Toulouse (Haute-Garonne)

La restauration de la continuité écologique sur la concession hydroélectrique de Lagarde en Tarn-et-Garonne

En tant qu'autorité de tutelle des concessions hydroélectriques auprès des préfets de département, la DREAL accompagne les concessionnaires dans la mise en œuvre de leurs obligations.

En 2024, sous l'autorité de Vincent ROBERTI, préfet de Tarn-et-Garonne, la DREAL a instruit la demande d'autorisation des travaux déposée par les Établissements Beguerie, concessionnaire de l'aménagement hydroélectrique situé au seuil de Lagarde sur le Tarn, pour restaurer la continuité écologique au droit de la prise d'eau : aménagement de la passe à poissons, nouvel ouvrage de dévalaison et mise en place d'une rampe à anguilles.

Ces travaux conséquents, d'une durée globale de cinq mois, ont eu lieu entre juin et novembre 2024. Les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) ont opéré plusieurs contrôles pour s'assurer de la conformité des travaux.

En parallèle, la DREAL a instruit la demande du concessionnaire d'inscription au registre prévu par le code de l'énergie des dépenses relatives à ces travaux d'un montant de dépenses éligibles d'environ 1 M€.

Le Technocampus Hydrogène

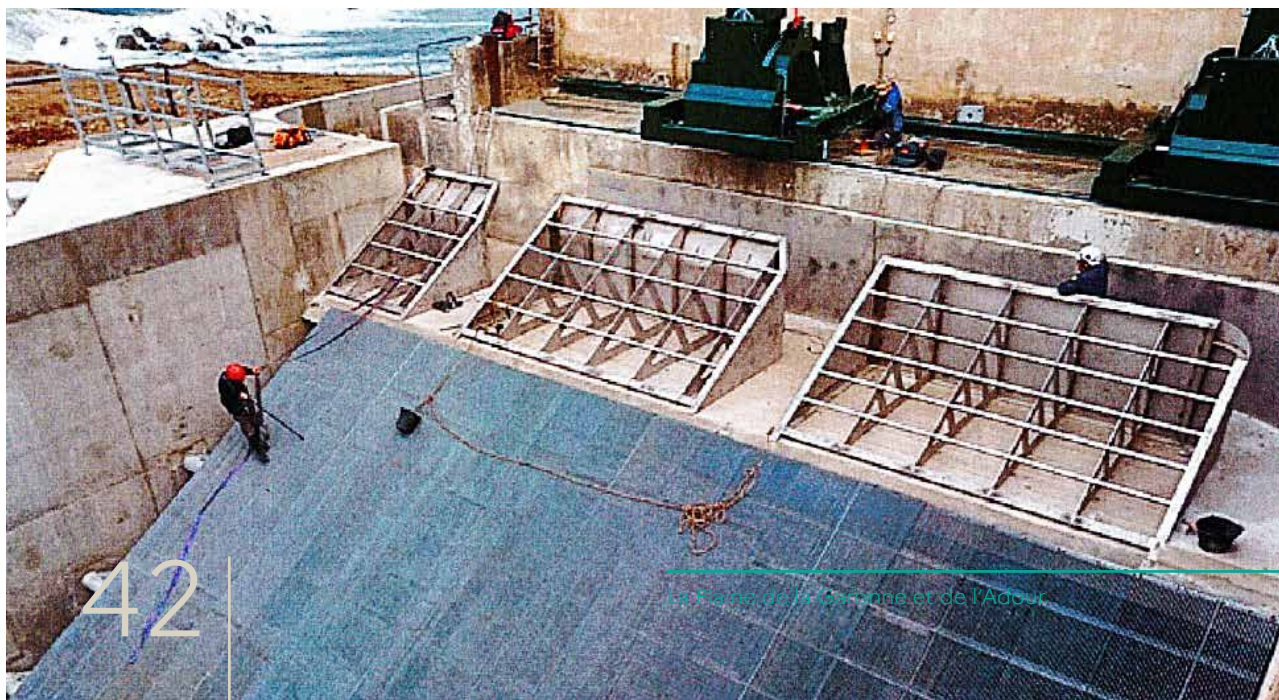
La DREAL a instruit l'autorisation environnementale permettant la réalisation du projet de Technocampus Hydrogène sur le site de Francazal, à Cugnaux (Haute-Garonne). Celle-ci a été délivrée par Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, le 22 novembre 2024.

Ce centre d'essais sur l'hydrogène vert constituera une plateforme de recherche, d'innovation et de formation. Il favorisera le développement de l'utilisation de l'hydrogène dans les transports.

L'inspection des installations classées de la DREAL a analysé les risques liés à la présence d'hydrogène sur le site, avec l'appui du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne. L'examen de l'étude de danger a permis de réduire les risques à la source et de renforcer les dispositions préventives.

À l'issue de l'instruction, le niveau de sécurité présenté par le projet a été jugé conforme aux standards de référence et adapté à l'environnement du site d'implantation. Les dispositions prescrites par le préfet encadrent l'activité.

L'autorisation prévoit par ailleurs la création d'une commission locale d'information pour le suivi de cette installation, pour une période minimale de cinq ans. Elle permettra aux collectivités et aux riverains du site d'être tenus informés des activités du site, dans la durée.



L'accompagnement du projet du Parc naturel régional de l'Astarac, dans le Gers

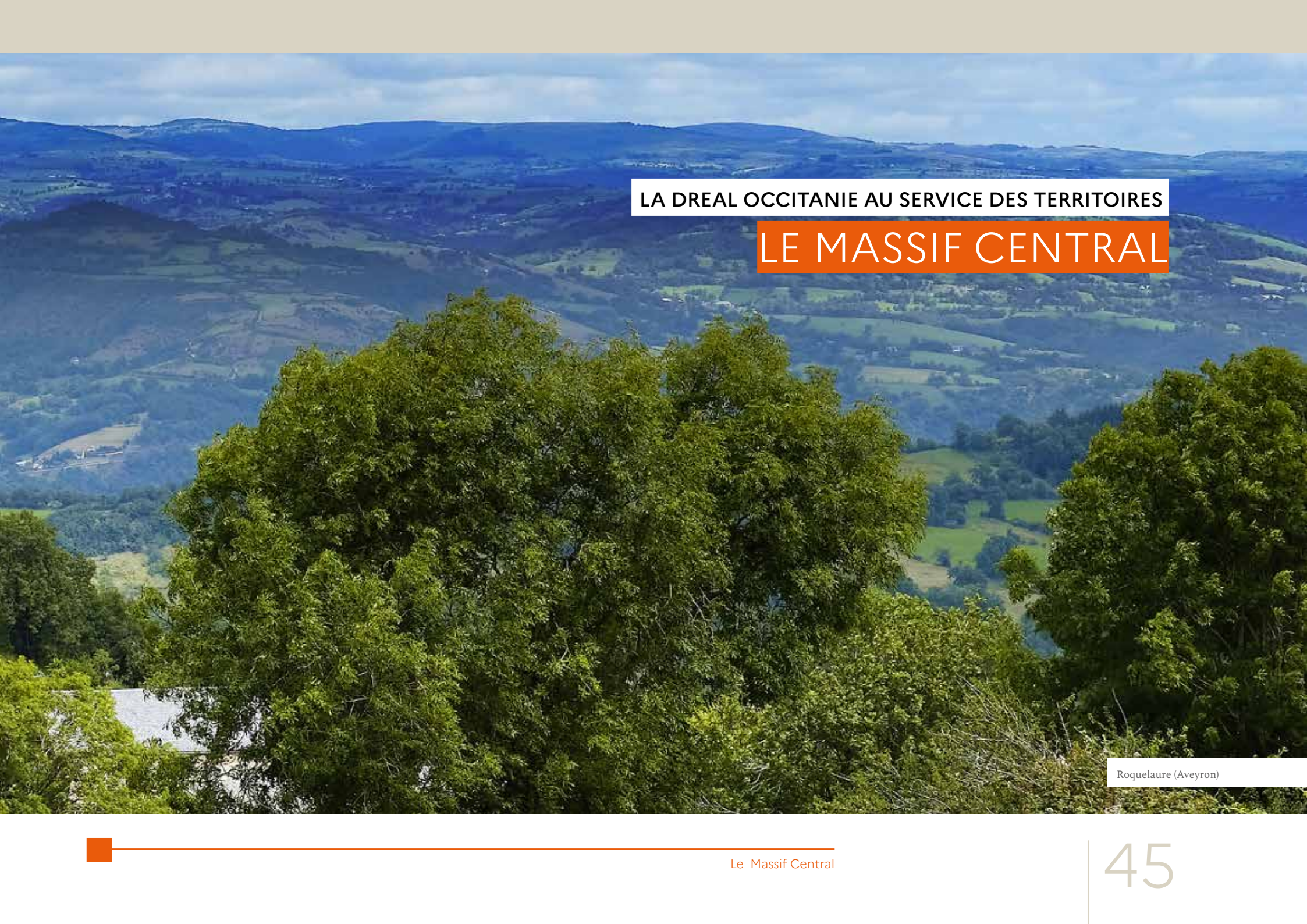
L'élaboration du projet de Parc naturel régional de l'Astarac dans le Gers (124 communes) se poursuit, sous l'autorité de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et d'Alain CASTANIER, préfet du Gers, et avec l'appui de la DREAL Occitanie et de la DDT du Gers.

L'Astarac est un territoire rural doté de richesses naturelles, culturelles et historiques qui se dévoilent au détour des chemins, des villages et de la mosaïque de paysages de coteaux et de vallées. 2024 a été une année de consolidation des fondements du projet porté par le territoire, et d'élaboration collective du projet de charte du

futur PNR de l'Astarac: huit rencontres territoriales, trois séminaires, quatre réunions pour les habitants, quatre réunions pour les agriculteurs et une réunion pour les associations ont ainsi été organisées. Des premières actions concrètes ont également été lancées par l'association pour la création du PNR de l'Astarac: journées techniques à destination des agriculteurs, outil cartographique pour visualiser le potentiel d'actions de projets en faveur de la trame arborée, état des lieux de la filière d'utilisation de la terre crue dans le bâti local et partenariat avec les acteurs touristiques. Le projet de charte a vocation à être stabilisé en 2025.

Paysages de l'Astarac vus depuis les hauteurs de Saint-Blancard (Gers)





LA DREAL OCCITANIE AU SERVICE DES TERRITOIRES

LE MASSIF CENTRAL

Roquelaure (Aveyron)

Sous l'autorité de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, et des préfètes et des préfets de département, la DREAL Occitanie accompagne la valorisation des territoires du Massif Central.

Les Gorges du Tarn, de la Jonte et les Causses, Grand site de France

Les Gorges du Tarn, de la Jonte et les Causses, dans les départements de la Lozère et de l'Aveyron, ont rejoint, le 21 mai 2024, le cercle prestigieux des sites labellisés « Grand site de France ».

Les gorges du Tarn et de la Jonte, creusées dans la roche calcaire, sont dominées par des causses, alternant vastes plateaux steppiques, forestiers et cultivés. Ce paysage exceptionnel, avec ses falaises spectaculaires et ses curiosités géologiques, est riche d'une biodiversité remarquable. Ce paysage, également façonné par l'homme, est typique de l'agropastoralisme et ponctué de villages au patrimoine bâti préservé.

Cette reconnaissance, soutenue par Gilles QUENEHERVE, préfet de la Lozère et Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète de l'Aveyron, avec l'appui de la DREAL Occitanie et des deux DDT, met en avant la beauté des lieux et les efforts des acteurs locaux et des 14 communes du périmètre du Grand Site pour préserver ce patrimoine et le mettre en valeur.



Gorges du Tarn (Lozère)

Le contournement de Langogne en Lozère

Après une enquête publique organisée en 2023, le préfet de la Lozère et la préfète de l'Ardèche ont signé le 25 mars 2024 l'arrêté de déclaration d'utilité publique du projet de contournement de Langogne. Ce projet de route bidirectionnelle de 7,1 kilomètres vise à sécuriser la traversée de Langogne, en Lozère, réduire le temps de trajet entre les régions Occitanie et Auvergne Rhône-Alpes et

ainsi favoriser le développement économique et l'attractivité touristique du territoire.

À l'issue des discussions préalables à la signature du protocole relatif au volet mobilités du CPER 2023-2027, l'État et le conseil régional ont décidé d'inscrire 80 M€ d'investissements en faveur de la poursuite du projet.

Signature de la déclaration d'utilité publique; le 25 mars 2024, par Philippe CASTANET, préfet de la Lozère, en présence d'Alain MONTEIL, directeur adjoint de la DREAL Occitanie, et François GHIONE, chef de la division Est de maîtrise d'ouvrage des routes nationales.



Langogne (Lozère)

RÉHABILITATION D'UN LOCAL COMMERCIAL ET DE TROIS LOGEMENTS À MILLAU (AVEYRON)

Ce projet, porté par la Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local (FOCCAL) et situé en quartier prioritaire pour la politique de la ville, s'inscrit dans le programme « Action cœur de ville » de la ville de Millau. Il participe à la redynamisation du centre-ville, en remettant sur le marché un local commercial en rez-de-chaussée et 3 logements de qualité dans un immeuble vacant depuis plus de 7 ans.

Au titre de la mesure du Fonds vert relative au recyclage foncier, l'État apporte une contribution de 357 985 € destinée à réduire le déficit de l'opération lié notamment au désamiantage, au renforcement des poteaux en sous-sol et rez-de-chaussée pour permettre l'aménagement de logements et patios au premier étage, et la création d'une cage d'escalier permettant de desservir les trois logements de manière indépendante du commerce.



Une nouvelle infrastructure de contrôle sur l'A 75

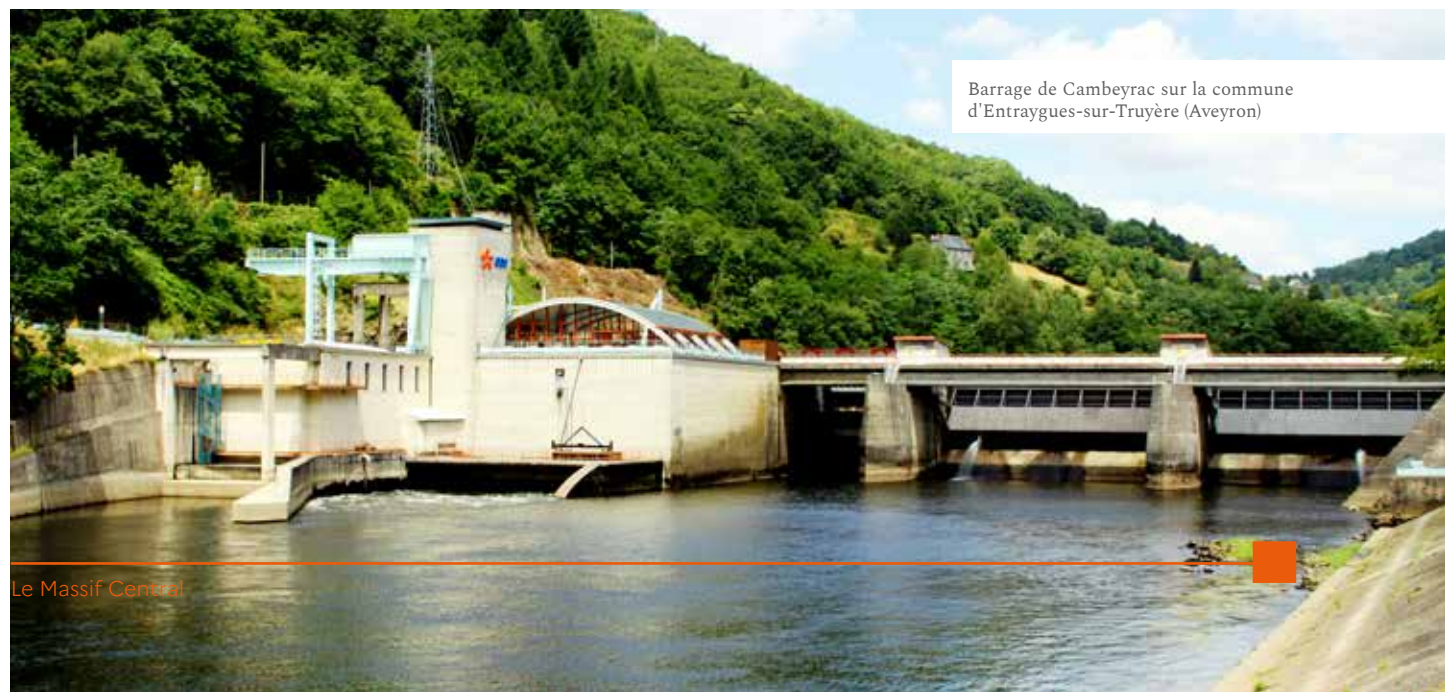
Une nouvelle aire de contrôle a été mise en service sur l'A75, à Caylar, dans l'Hérault. L'aire du Caylar permet désormais de conduire des opérations de pesées en toute sécurité.

Sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL, et avec l'appui de la direction interdépartementales des routes Méditerranée pour la maîtrise d'œuvre, l'opération a consisté à déplacer l'aire originelle et de la reconfigurer de manière plus opérationnelle. L'A75 dispose ainsi d'un lieu de contrôle fonctionnel et confortable, à mi-chemin entre les aires de Béziers-Cabrials (Hérault) et de Millau (Aveyron).

La concession hydroélectrique de Cambeyrac

Le projet, porté par EDF, vise à améliorer la performance de production hydroélectrique de la concession de Cambeyrac, en Aveyron. Il s'agit de porter la puissance maximale brute de l'aménagement à 17,6 MW par l'augmentation du débit maximum turbinable de 132 m³/s à 165 m³/s. Cela représente une augmentation de puissance théorique de 25 % par rapport à la situation actuelle.

Ces travaux, soutenus par Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète de l'Aveyron, seront réalisés sans modification du contrat de concession d'énergie hydraulique.



Barrage de Cambeyrac sur la commune d'Entraygues-sur-Truyère (Aveyron)

Les parcs éoliens dans l'Aveyron

L'Aveyron est le deuxième département d'Occitanie en termes de production d'électricité d'origine éolienne. Au 1^{er} octobre 2024, 37 parcs éoliens sont en service avec 182 éoliennes pour 413 MW.

Des projets de renouvellement sont en cours afin de gagner en performance énergétique et environnementale.

L'Aveyron est un département pionnier dans la mise en place de mesures pour la protection de la biodiversité. L'opération RIET (réduction de l'impact de l'éolien terrestre), lancée en 2021, a permis d'équiper la plupart des parcs éoliens des meilleures techniques disponibles de protection de l'avifaune et des chiroptères.

Le bridage « chiroptères » a permis de diviser par 6 le taux de mortalité, passant de 3 en 2019 à 0,5 en 2023. Concernant le système de détection de l'avifaune, une forte diminution du taux de mortalité est observée depuis 2021.

Éoliennes sur le Merdelou, entre Brusque et Peux-et-Couffouleux (Aveyron)

Le Massif Central

La prévention du risque de chutes de blocs

La DREAL accompagne et co-finance, pour le compte du préfet de région et des préfets de département, les études et travaux de protection contre les chutes de blocs.

En 2024, dans le département du Lot, deux dossiers de sécurisation ont mobilisé la DDT et les services de la DREAL, sous l'autorité de Claire RAULIN, préfète du Lot, pour identifier des solutions à Rocamadour et Saint-Martin-Labouval.

Rocamadour (Lot)



A photograph of the Fortress of Salses, a large brick and stone structure built on a hill. It features a prominent dome and several smaller structures. The foreground shows a grassy slope and a stone wall.

LA DREAL OCCITANIE AU SERVICE DES TERRITOIRES

LES PYRÉNÉES

Forteresse de Salses, à Salses-le-Château (Pyrénées-Orientales)

Sous l'autorité de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne et des préfètes et des préfets de département, la DREAL Occitanie accompagne la valorisation des territoires des Pyrénées.

L'opération Grand Site de Montségur: vers une labellisation

La communauté de communes du Pays d'Olmes porte la démarche Opération Grand Site de Montségur. Simon BERTOUX, préfet de l'Ariège, coordonne l'appui des services de l'État, DREAL et DDT, au projet. Une présentation du plan d'actions a été faite les 7 et 8 mars 2024 par les élus impliqués dans la démarche à Isabelle POULET, chargée de la politique des Grands sites de France à la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, en visite sur site.

En présence de Simon BERTOUX, préfet de l'Ariège, les acteurs du territoire ont pu montrer une réelle dynamique dans leur projet de préservation, gestion et valorisation du site. La chargée de politique des Grands sites de France a pu formuler des recommandations pour que ce dossier se poursuive dans les meilleures conditions possibles, en vue de solliciter le label Grand Site de France.

L'essai de lâchers d'eau

La campagne de soutien d'étiage 2024 du système Neste prévoit si besoin sa réalimentation par des lâchers d'eau depuis la retenue EDF de Cap-de-Long, via le lac d'Orédon, dans les Hautes-Pyrénées.

Des essais sur site ont eu lieu le 11 juin 2024 en présence des élus du SIVU Aure-Néouvielle et des représentants du Parc National des Pyrénées, d'EDF, de la SDEM, de la CACG, des services de l'État et de leurs établissements publics (DREAL, OFB, ONF), sous pilotage de la sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre et sous l'autorité de Jean SALOMON, préfet des Hautes-Pyrénées.

Les lâchers d'eau ont été réalisés au débit continu de 600 l/s à 12H30, par ouverture de la vanne de fond.

Les personnes présentes ont observé dès 15H30 le cheminement de l'eau vers le lac d'Orédon. Elles ont collectivement confirmé l'absence d'impact sur les espèces protégées de Saule faux Daphné (*Salix daphnoides*) et sur l'intégrité du sentier pédestre.



Les lâchers d'eau réalisés depuis la retenue EDF de Cap-de-Long (Hautes-Pyrénées)

FOCUS
FONDS FRICHES



LA RECONVERSION D'UN ANCIEN ENTREPÔT DE BUS EN PÔLE DE SANTÉ À FOIX (ARIÈGE)

Ce projet est lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par la commune de Foix dans le cadre du programme «Action cœur de ville». Il consiste à créer un pôle de santé comprenant une pharmacie et des locaux pour des professionnels de santé en lieu et place d'un ancien entrepôt de bus.

Au titre de la mesure du Fonds vert relative au recyclage foncier, l'État apporte une contribution de 186 401 € destinée à réduire le déficit de l'opération lié notamment au désamiantage, à la dépollution des sols, et à la déconstruction du bâtiment existant.

La station d'Aliou, en Ariège, se refait une beauté

La délégation de bassin Adour-Garonne de la DREAL Occitanie gère le réseau de surveillance des eaux souterraines exploité pour évaluer l'état quantitatif des masses d'eau.

Mise en place en 1969, la station de l'Aliou nécessite des travaux de réfection pour garantir la continuité des données essentielles à la surveillance des nappes et à l'évaluation de l'impact du changement climatique.

En 2023, le BRGM a demandé un financement pour remplacer la passerelle et le seuil endommagés par les crues. Ces travaux ont été financés et réalisés en 2024, en respectant les périodes de reproduction des chauves-souris présentes dans la grotte, qui est un site Natura 2000.

Grotte d'Aliou - Résurgence du ruisseau de la Gouarèze (Ariège)



La visite du chantier de la RN125, en Haute-Garonne

La DREAL a organisé le 17 juillet une visite pour les élus locaux sur le chantier de la déviation de Saint-Béat sur la RN125, dans le sud de la Haute-Garonne.

Ce chantier, particulièrement complexe, est situé en montagne, sur la faille nord-pyrénéenne. Il traverse de nombreuses zones humides qui sont

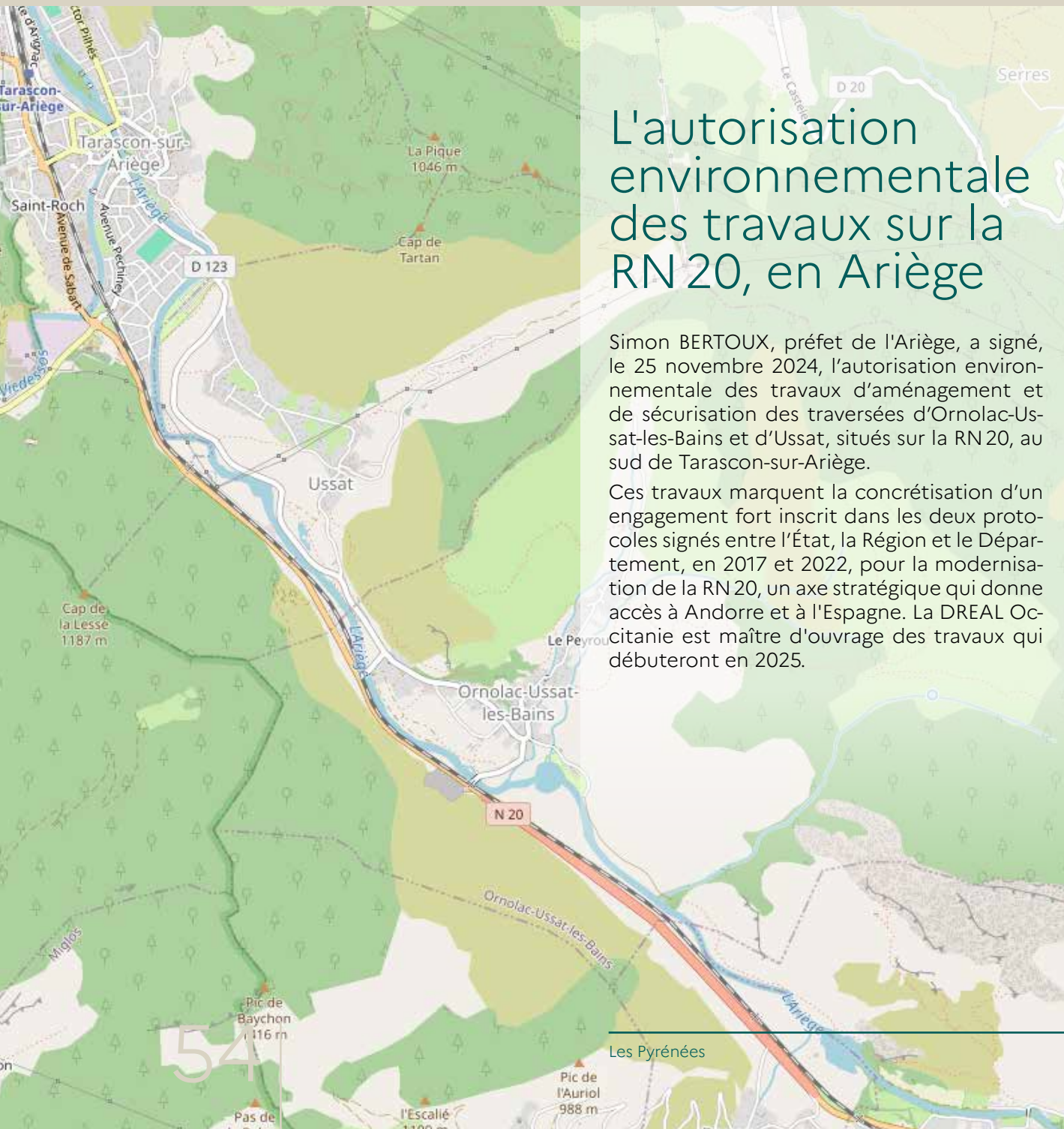
évitées par des ouvrages d'arts parfois importants, construits sur place ou acheminés depuis des sites de fabrication.

Actuellement, les travaux se concentrent sur des terrassements réalisés afin de purger un risque de grand glissement identifié sur le flanc du massif du Hournech.

Le sous-préfet de Saint-Gaudens et les élus qui assistaient à la visite se sont félicités de l'avancement de l'opération. Ils ont confirmé le soutien local fort des élus et des habitants au projet qui permettra d'éviter le trafic dans les ruelles étroites des bourgs situés sur cet axe franco-espagnol.



Le chantier sur la RN125



L'autorisation environnementale des travaux sur la RN 20, en Ariège

Simon BERTOUX, préfet de l'Ariège, a signé, le 25 novembre 2024, l'autorisation environnementale des travaux d'aménagement et de sécurisation des traversées d'Ornolac-Ussat-les-Bains et d'Ussat, situés sur la RN 20, au sud de Tarascon-sur-Ariège.

Ces travaux marquent la concrétisation d'un engagement fort inscrit dans les deux protocoles signés entre l'État, la Région et le Département, en 2017 et 2022, pour la modernisation de la RN 20, un axe stratégique qui donne accès à Andorre et à l'Espagne. La DREAL Occitanie est maître d'ouvrage des travaux qui débiteront en 2025.

LE RÔLE DU PÔLE FONCIER ENVIRONNEMENT



Frédéric CERDAN, adjoint au chef du pôle foncier et environnement de la division de la maîtrise d'ouvrage des routes nationales

UN TÉMOIGNAGE DE FRÉDÉRIC CERDAN

Le pôle foncier-environnement apporte expertise et conseils sur la rédaction des pièces techniques environnementales des marchés de travaux. Il est l'interlocuteur privilégié des réunions techniques avec les écologues de la maîtrise d'œuvre opérant le montage du dossier d'autorisation environnementale (DAE).

La prise en compte et l'intégration des enjeux environnementaux est réalisée le plus en amont possible du projet d'aménagement routier. Le pôle est mobilisé dès le démarrage de la phase chantier afin de veiller à la bonne mise en œuvre des mesures environnementales, éviter, réduire, compenser, auxquelles succèdent les suivis spécifiques des mesures compensatoires.

Un suivi rigoureux de l'avancement des mesures environnementales et du respect des autres prescriptions de l'arrêté préfectoral délivré est également réalisé par nos soins.



Le Groupe Ours Pastoralisme et Activités de Montagne

Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du massif des Pyrénées et du plan d'actions «Ours Brun», a réuni le 17 décembre le «Groupe Ours, Pastoralisme et Activités de Montagne» (GOPAM) avec Thierry HEGAY, préfet délégué pour l'ours et Simon BERTOUX, préfet de l'Ariège.

Le GOPAM, composé d'élus, de professionnels agricoles, d'associations de protection de l'environnement, de fédérations de randonnée, de fédérations de chasse et de parcs naturels, a pour objectif d'améliorer la coexistence entre l'ours, le pastoralisme et les activités de montagne et de définir des axes de travail et des mesures concrètes.

En 2024, l'expérimentation de dotation de bombes à poivre a permis la sécurisation des bergers et des éleveurs dans le cadre de leurs activités.

Pour les utilisateurs de la montagne, de nouveaux panneaux sur les chiens de protections et les ours sont prévus sur le massif afin d'informer le grand public sur les bons comportements à adopter.

Des communications sur place sont organisées sur les sites de randonnées dans la Haute-

Garonne afin de rencontrer et sensibiliser le grand public sur les ours, les chiens de protection et la sécurité en montagne. 5895 personnes ont été sensibilisées durant la saison d'estive 2024.

Concernant les dommages, une baisse est observée en 2024 avec un nombre de prédation ours avérée sur l'ensemble du massif inférieur de 15,5% à la moyenne des quatre dernières années.

L'État met en œuvre ses engagements et aura consacré plus de 4,5M€ en 2024 au profit des éleveurs, des utilisateurs de la montagne et de la conservation de l'ours brun dans les Pyrénées.

L'hydrogène, de la piste d'atterrissage à la piste de ski

La deuxième édition du «Rendez-vous H265», dédié à la promotion et à l'animation de l'hydrogène décarboné sur le département des Hautes-Pyrénées, s'est tenue le 14 mai 2024, sous la présidence de Jean SALOMON, préfet des Hautes-Pyrénées. Cet événement a été organisé avec le concours de la CCI de Tarbes et des Hautes-Pyrénées et la délégation régionale de France Hydrogène, en partenariat avec l'ADEME, l'agence régionale de développement AD'OCC Occitanie et les Territoires d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes et Comminges-Nestes.

De nombreux intervenants ont pu exposer les bénéfices de l'hydrogène en matière de mobilité bas-carbone, «de la piste d'atterrissage à la piste de ski»: le pôle de compétitivité Aérospace Valley, l'avionneur Daher, à Tarbes, le logisticien Gecos, en Haute-Garonne, l'Agence régionale Énergie Climat Occitanie, la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées qui exploite le bus à hydrogène Fébus, le fabricant de bus à hydrogène Safra, à Albi, et le rétrofiteur hydrogène de dameuses HyFIT.

Une portée d'ours dans les Pyrénées

Le réseau des acteurs de la prévention du risque sismique

La DREAL Occitanie est également DREAL de Massif pour les Pyrénées, sous l'autorité de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne et préfet coordonnateur du massif des Pyrénées. À ce titre, la DREAL a préparé le Cadre d'actions pour la prévention du risque sismique dans les Pyrénées (CAPRIS) et anime sa mise en œuvre, notamment par des partages d'expériences entre les DDT(M), les Services interministériels de défense

et protection civiles (SIDPC) des préfectures et les opérateurs de l'État.

En 2024, le réseau a été élargi à l'ensemble de la région Occitanie. Lors d'un webinaire tenu en juin 2024, la préfecture a présenté son nouveau plan ORSEC spécifique au risque sismique.

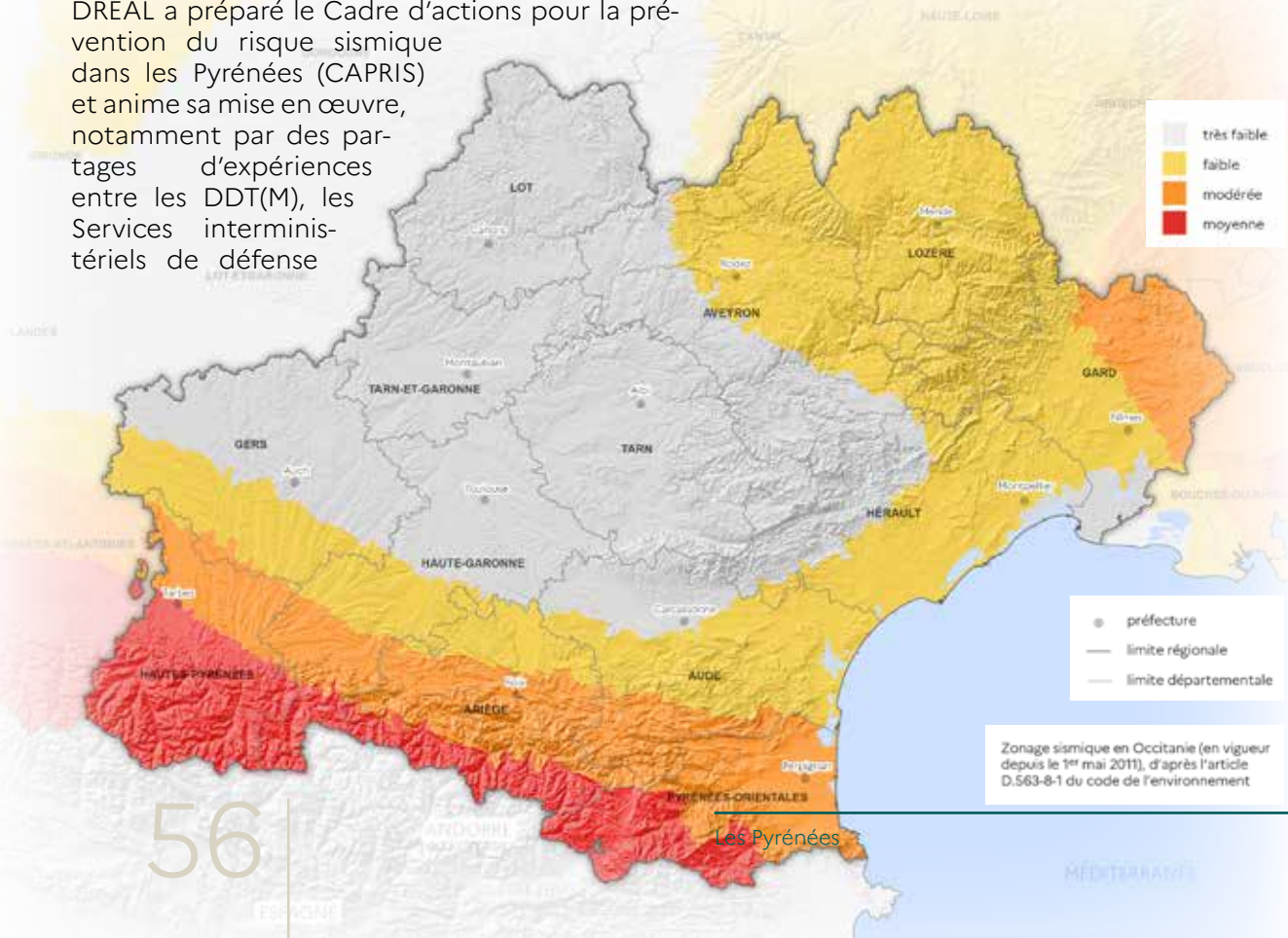
La préfecture et la DDT des Hautes-Pyrénées ont présenté les initiatives qu'elles ont prises, sous l'autorité de Jean SALOMON, préfet des Hautes-Pyrénées, notamment les diagnostics de vulnérabilité des bâtiments de gestion de crise et des liaisons routières entre Tarbes et Lourdes.

Première pierre de l'atelier ACS - Aubert et Duval

Simon BERTOUX, préfet de l'Ariège, a présidé la cérémonie de lancement de la construction du nouvel atelier d'Aubert et Duval à Pamiers, le 19 mars 2024, en présence des élus, des acteurs institutionnels et des salariés, accueillis sur le nouveau site de l'entreprise dans la zone d'activité Gabrielat II, par Bruno DURAND le président de l'entreprise.

Le préfet a salué, sur ce nouveau projet, l'engagement d'Aubert et Duval, premier employeur de l'Ariège, et des élus. Il a souligné l'implication de la DREAL dans le processus d'autorisation, délivrée en 11 mois.

Aubert et Duval est une entreprise du domaine de la métallurgie qui fabrique des pièces pour des applications de pointe. Le projet prend en compte les recommandations émises par le bureau d'enquête accident sur les risques industriels (BEA-RI) à la suite de l'incendie qui avait affecté, le 10 septembre 2021, le site historique.



Le transferts transfrontaliers de déchets France-Espagne

Les transferts transfrontaliers de déchets (TTD) sont réglementés. Les exportations en direction de l'Espagne tendent à se développer pour des raisons techniques ou économiques. Ainsi, l'Espagne est dotée d'installations de valorisation parfois plus performantes, ce qui induit une exportation de déchets français pour y être valorisés en Espagne.

Les trafics illégaux s'intensifient aussi. Le préfet Éric FREYSSELINARD, conseiller à l'ambassade de France en Espagne, a sollicité les préfetures de région Occitanie, Nouvelle Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour donner suite aux signalements qu'il reçoit des autorités espagnoles. Une rencontre a été organisée le 12 juin 2024, à Toulouse, avec les services de l'État dont le pôle national en charge des TTD au sein du ministère de l'Écologie, la gendarmerie nationale, les collectivités et les fédérations professionnelles.

Ce rendez-vous, co-présidé par Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et le préfet Éric FREYSSELINARD, a permis de poser un diagnostic, de rappeler les règles et responsabilités de chacun, et de décider le renforcement des coopérations et des contrôles. La DREAL a prévu un programme spécifique de contrôles ciblés en 2025.

Les carrières alluvionnaires de l'Ariège sous contrôle

La DREAL Occitanie a réalisé en 2024, sous l'autorité de Simon BERTOUX, préfet de l'Ariège, une action de contrôle renforcé sur quatre carrières alluvionnaires de l'Ariège. Cette opération, menée annuellement dans le département depuis la signature, le 10 janvier 2014, du protocole sur

le remblaiement des carrières en Ariège, s'est inscrite cette année dans une action régionale de contrôle.

Les contrôles ont permis de vérifier le caractère inerte des matériaux admis en remblaiement : vérification des procédures internes, formation du personnel et analyses des matériaux. Cette opération visait également à s'assurer de la bonne traçabilité des matériaux admis, avec la tenue d'un registre de ces matériaux et l'établissement d'un plan topographique de remblaiement. Des contrôles dans les eaux souterraines et dans les remblais ont également été réalisés.

Cette démarche a été présentée aux associations de protection de l'environnement et aux élus locaux lors d'une réunion tenue en préfecture le 1^{er} octobre 2024.



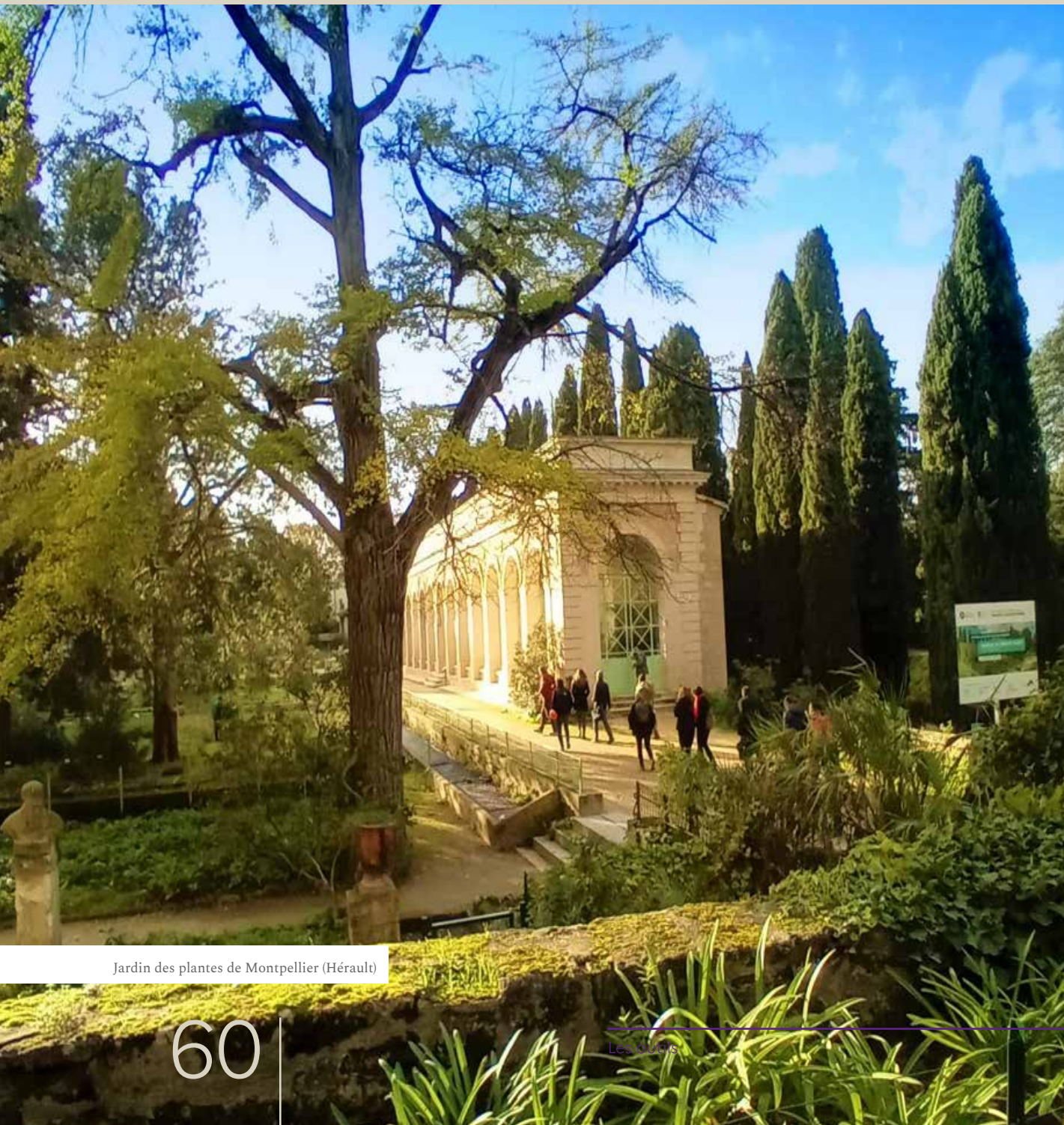
Un contrôle réalisé dans une carrière de l'Ariège



Causse Méjean à Fraissinet-de-Fourques (Lozère)

LES OUTILS AU SERVICE DES TERRITOIRES





Jardin des plantes de Montpellier (Hérault)

Les conférences Connaissance de l'Occitanie

La DREAL propose depuis 2021, en partenariat avec le CVRH de Toulouse, un cycle de visioconférences à destination des personnels des DDT(M), de la DIRSO et de la DREAL Occitanie.

Trois conférences ont été organisées en 2024: le 5 février, la planification écologique, le 14 juin, l'histoire de l'Occitanie, et le 14 octobre, la présentation de sites d'exception en Occitanie.

153 projets labellisés « bas-carbone »

Le label bas-carbone est un outil de mise en œuvre de la stratégie nationale bas-carbone. Il offre des perspectives de financement à des projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de stockage de carbone.

Depuis 2018, 153 projets ont été labellisés en Occitanie. La région occupe le deuxième rang national en nombre de projets labellisés (470 projets labellisés).

Ces projets sont principalement forestiers: 127 projets (854ha) de plantation de forêt et de reboisement de peuplements dégradés; suivent 19 projets de plantation de vergers sur 241ha. L'Occitanie compte également 7 projets agricoles, qui apportent leur appui à 157 exploitations agricoles.

Les projets labellisés représentent un potentiel de réduction d'émission et de stockage de 242715tCO₂eq, et environ 10M€ de financement.

La formation des commissaires-enquêteurs

La DREAL Occitanie organise la formation des commissaires-enquêteurs. Ces collaborateurs occasionnels du service public font preuve d'écoute et de pédagogie pour accompagner les citoyens, à l'occasion des enquêtes publiques. Afin d'aider la prise de décision, ils rédigent des rapports comprenant leur avis personnel et motivé.

En 2024, les formations, qui alternent temps théoriques et ateliers participatifs, ont traité de la sobriété foncière et du déploiement des énergies renouvelables. Chacune de ces séquences a permis de former près de 200 commissaires-enquêteurs pour l'ensemble de l'Occitanie.

Atlas de l'Occitanie – millésime 2024

L'atlas de l'Occitanie est disponible dans sa version 2024. Les cartes illustrent les principales politiques publiques portées par le pôle ministériel Aménagement du territoire / Transition écologique.

L'atlas se décline en deux formats:

1. La version « L'essentiel ».

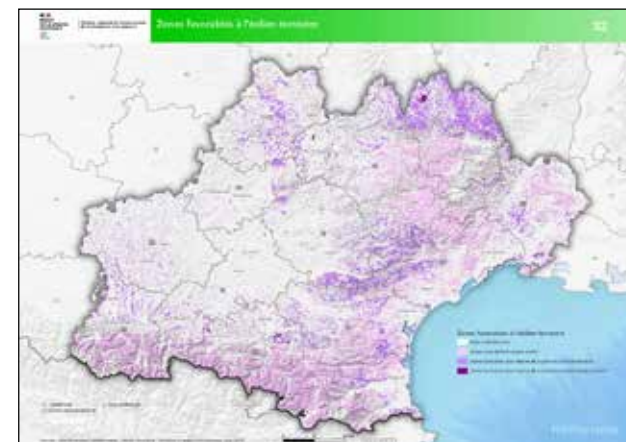
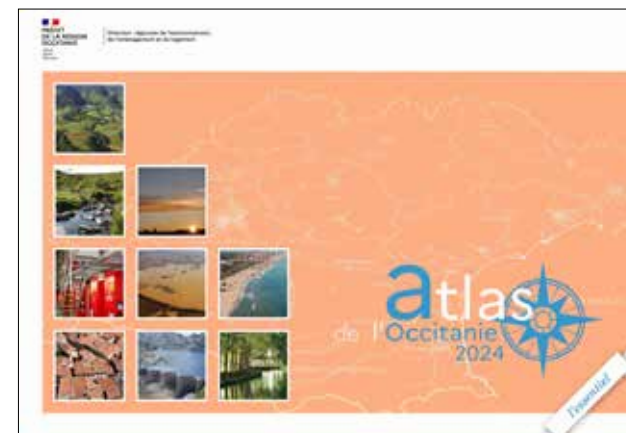
Cette version synthétique regroupe 34 cartes réparties sur 9 thématiques clés. Cette année, deux nouvelles cartes enrichissent l'atlas:

- les démarches concertées de gestion quantitative de l'eau;
- les zones favorables à l'éolien terrestre.

2. La version « Intégrale ».

Une version complète, disponible en ligne sur notre site internet, qui permet d'explorer en détail toutes les cartes et thématiques.

Découvrez-le ici:
[Atlas de l'Occitanie](#)



Réunion régionale des services de l'État concourant à la politique des paysages

La réunion régionale des services de l'État concourant à la politique des paysages en Occitanie a eu lieu le 12 novembre 2024 à Montpellier. 45 participants, architectes et paysagistes conseils de l'État, DDT(M), DRAC, UDAP et DREAL, ont pu échanger sur leurs actualités, priorités et expériences en matière de politique du paysage.

Après une présentation par la DREAL de ses priorités en matière de classements de sites, de politique des Grands sites de France et plans de paysage, un focus a été fait par la DRAC sur l'actualité des candidatures UNESCO en région.

L'exemple de la candidature du « système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne », présenté par l'association Mission Patrimoine Mondial, a permis d'illustrer la mise en œuvre d'un tel projet sur le territoire.

Enfin, le témoignage de deux paysagistes et d'un architecte conseils a montré la richesse de leur accompagnement au service de projets de qualité, et la diversité des missions qui leur sont confiées au sein des services de l'État.

Devenir animateur Play-ZAN pour accompagner la sobriété foncière

L'Agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse aire métropolitaine (AUAT), avec le soutien financier du Fonds vert et en collaboration avec la Direction départementale des

territoires (DDT) de la Haute-Garonne a, en mars 2024, conçu Play-ZAN, un outil pédagogique innovant sous la forme d'un jeu de simulation sur plateau. Destiné aux élus et aux professionnels de l'aménagement, Play-ZAN vise à intégrer les principes de sobriété foncière dans les projets de planification territoriale.

En septembre 2024, la DREAL a permis la formation à l'animation de 16 agents de DDT et DREAL, qui peuvent désormais utiliser Play-ZAN lors de leurs actions de sensibilisation, comme lors du séminaire des élus sur la sobriété foncière organisé par la DDT de l'Ariège le 13 septembre 2024.



Une séquence de formation pour expérimenter l'outil Play-Zan

Les outils de la connaissance - Les chiffres clés des transports

La DREAL publie plusieurs plaquettes recensant des données relatives aux transports en Occitanie, qui permettent de mieux appréhender les pratiques et les enjeux en matière de mobilités: le bilan de la sécurité routière, les chiffres clés des transports et les chiffres des trafics routiers sur le réseau national en Occitanie.

L'occasion d'apprendre par exemple que le taux de fréquentation des 10 principales gares de la région augmente en moyenne de 25,5% et que le trafic poids lourds sur les autoroutes enregistre un léger recul.



L'observatoire des trafics à travers les Pyrénées

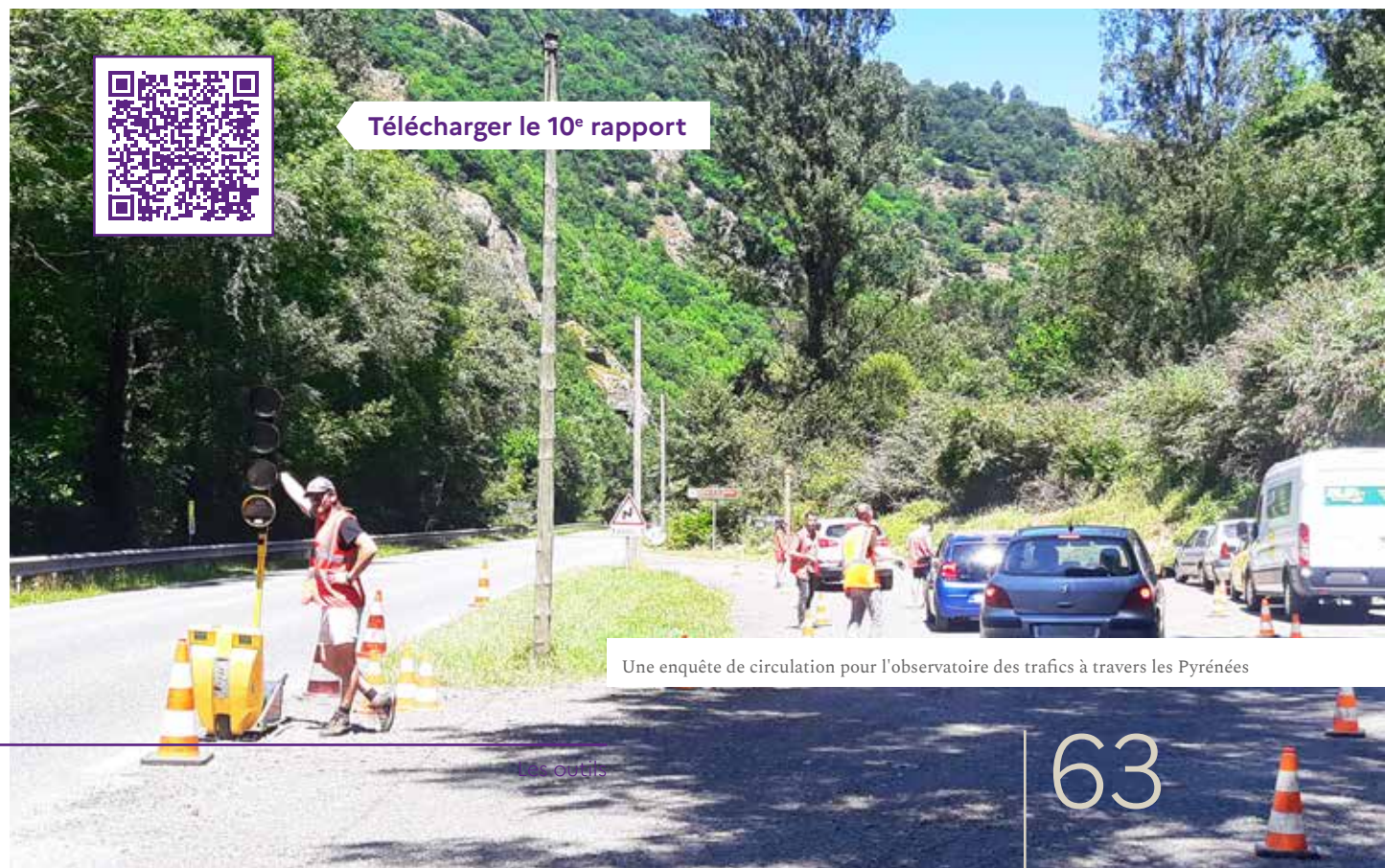
En 2024, l'Observatoire des trafics à travers les Pyrénées (OTP) a publié son 10^e rapport. Un partenariat étroit réunit la France et l'Espagne autour des 27 liaisons routières et 5 voies ferrées qui relient les deux pays.

La mission de cet observatoire est de recenser, analyser et actualiser les données relatives aux trafics de voyageurs et de marchandises dans les modes routier, ferré, maritime et aérien, à travers les Pyrénées.

Le 23 juillet 2024, l'équipe du pôle observatoires des transports de la DREAL a participé à une enquête de circulation dans le sud de la Haute-Garonne. Les données collectées ont contribué à consolider les informations publiées par l'observatoire.



Télécharger le 10^e rapport



Une enquête de circulation pour l'observatoire des trafics à travers les Pyrénées

Inter-comparaison des matériels de jaugeages

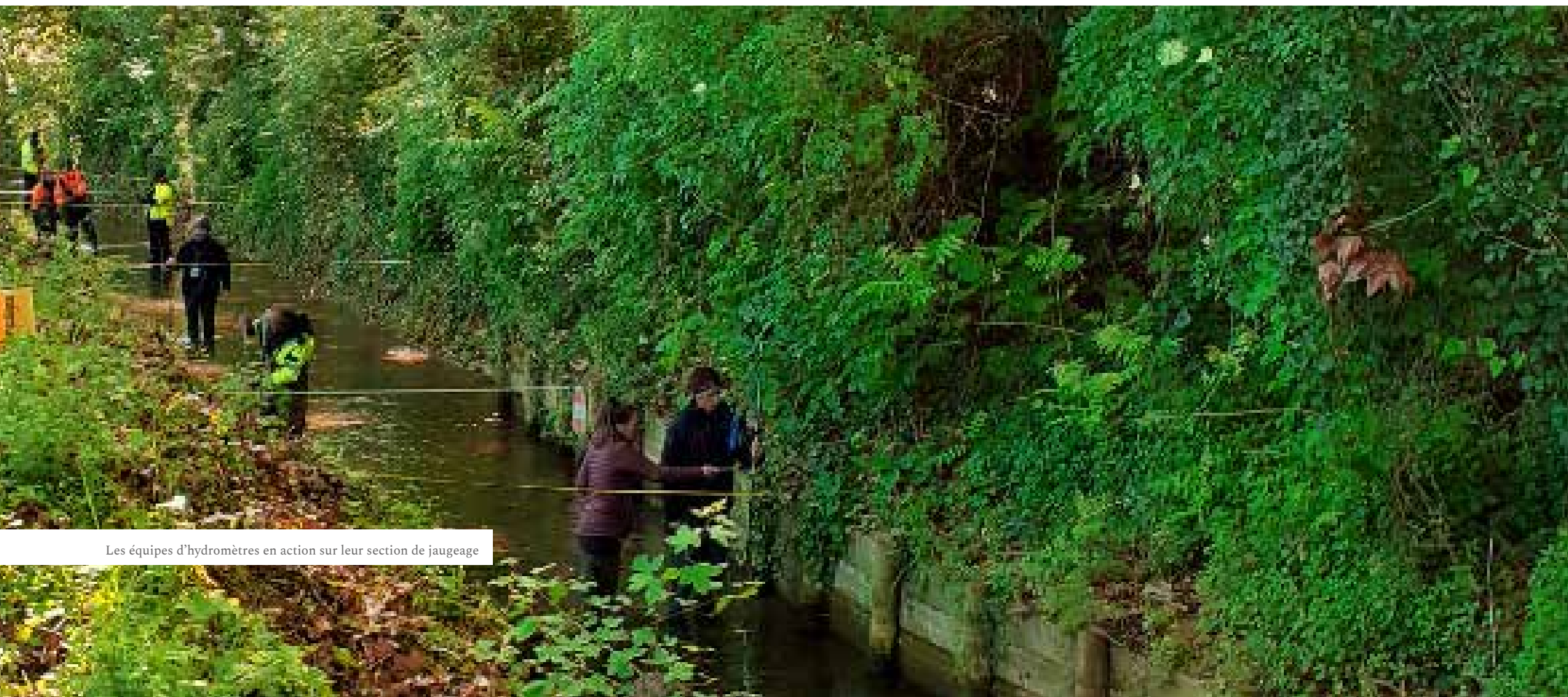
Le 23 avril 2024, l'unité hydrométrie de la division prévision des crues et hydrométrie Méditer-

ranée Ouest de la DREAL Occitanie a organisé à Mirepeisset, dans le département de l'Aude, une session d'inter-comparaison des matériels de jaugeages de basses eaux ; cette journée était ouverte à l'ensemble des hydromètres de la région engagés dans des activités de jaugeage en étiage.

Elle a été réalisée sur le canal de Mirepeisset sur la Cesse à l'aval immédiat du barrage de la Ga-

renne. 15 équipes de jaugeage de la DREAL et des syndicats de rivière du fleuve Hérault, du bassin de l'Or, du Lez, de l'Agly, ont ainsi pu tester leurs équipements.

Cette action contribue à améliorer la connaissance des performances des instruments utilisés, à favoriser les échanges entre les équipes d'hydromètres et à harmoniser les méthodes et pratiques.



Les équipes d'hydromètres en action sur leur section de jaugeage

Les nouvelles autorisations environnementales

La loi «Industrie verte» du 23 octobre 2023 et son décret d'application du 6 juillet 2024 ont modifié la procédure d'autorisation environnementale pour renforcer l'attractivité du territoire et poser un cadre favorable à une réindustrialisation respectueuse de l'environnement.

La réforme prévoit notamment une parallélisation de la phase d'examen et de la phase de consultation : l'instruction du dossier par les services de l'État, les consultations obligatoires de différentes instances et la participation du public seront désormais menées de concert, à compter du dépôt par les pétitionnaires d'un dossier complet et régulier. Ces dispositions sont entrées en vigueur pour les demandes d'autorisation déposées à compter du 22 octobre 2024.

Des formations, co-animées par la DREAL et les DDT(M), ont été organisées en octobre 2024 dans chaque département de la région. Plus de 280 agents des services instructeurs, loi sur l'eau, installations classées pour la protection de l'environnement, des services contributeurs et des bureaux de l'environnement ont ainsi été formés afin de pouvoir instruire les nouveaux dossiers qui commencent à être déposés.

Un webinaire à l'attention des exploitants et bureaux d'étude sera organisé au premier trimestre 2025 pour attirer leur attention sur la qualité des dossiers et l'importance du dialogue en amont.

Pour plus d'information sur la réforme de l'autorisation environnementale :



Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)

Les PAPI, outils de contractualisation entre l'État et les collectivités, ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation dans les territoires. Le succès du dispositif est toujours croissant en Occitanie, qui est couverte par près de 35 démarches PAPI.

Pour le compte des préfets de département, la DREAL a instruit cette année 10 dossiers dont ceux des bassins de la Têt (Pyrénées-Orientales), de l'Orb et du Libron (Hérault), ou encore de la Lèze (Ariège et Haute-Garonne). Plusieurs avenants ont également été instruits, dont celui sur le PAPI du Lot ouvrant rapidement la voie à des travaux, notamment sur le système d'endiguement de Figeac.

Ces programmes représentent un montant total de près de 100M€ sur la durée des PAPI (6 ans), dont près de 50% de financement État géré par la DREAL au titre du budget de la prévention des risques (Fonds Barnier). Pour 2025, une dizaine de nouveaux dossiers est attendue.

La DREAL en appui des services départementaux sur la gestion du risque inondation

La DREAL Occitanie a réuni le 19 septembre 2024 les référents départementaux inondation (RDI) des DDT(M) ainsi que des représentants des services interministériels de sécurité civile (SIDPC) des départements de la région.

L'objectif de ce séminaire était de partager les attendus des missions RDI, en interface avec les services de prévision des crues, les SIDPC et le

service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques. La présentation conjointe par les RDI et les SIDPC de retours d'expérience a été très appréciée de l'ensemble des participants.

En complément de ce séminaire, et en coordination avec la DREAL Provence-Alpes-Côte-d'Azur, un webinaire dédié au risque spécifique de submersion marine a été organisé le 19 novembre. Le bureau des ressources géologiques et minières (BRGM) a présenté les ressources offertes par le réseau tempête, piloté par la DREAL Occitanie. Ce réseau multi-partenarial permet d'observer et d'analyser les phénomènes de tempêtes et leur impact sur les côtes et le littoral.

Le Langouyrou dans la traversée de Langogne (Lozère), le 15 et 16 octobre 2024

Sensibiliser les écoliers aux risques naturels et technologiques

La DREAL Occitanie a lancé en 2023 un travail partenarial avec l'Éducation Nationale dans le cadre de la journée nationale de la résilience face aux risques. La portée de ce partenariat s'est étoffée et deux actions fortes sont en cours : l'élaboration de portraits de territoire et la constitution d'un « kit de sensibilisation » à l'attention des écoliers de CM1 et CM2.

Une dizaine de classes a fait partie de l'expérimentation en 2024 dans l'Hérault. Un retour d'expérience est prévu avec les enseignants mobilisés, afin de consolider les outils proposés, avant un déploiement régional en 2025.



AVERSE – Appui à la VEille sur les Réserves et au Suivi de l'Étiage

Le déploiement du prototype AVERSE, porté par la DREAL Occitanie, s'est poursuivi en 2024.

Créé dans le cadre du retour d'expérience «sécheresse» de l'été 2022, AVERSE est un projet piloté conjointement par la DREAL Occitanie, avec les DDT(M) du bassin Adour-Garonne et la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Cet outil facilite le suivi des débits des cours d'eau et des réserves mobilisables pour le soutien d'étiage sur le bassin Adour-Garonne.

**Vidéo de
présentation
AVERSE**





LA VIE À LA DREAL OCCITANIE

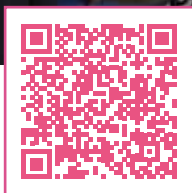


Assemblée générale de la DREAL Occitanie, le
19 octobre 2023, à Lézignan-Corbières (Aude)

L'équipe de direction renouvelée

L'équipe de direction s'est renouvelée en 2024, après le départ de Sylvie LEMONNIER, nommée directrice de la DDTM de l'Aude à compter du 1^{er} juin 2024.

La DREAL est très heureuse d'accueillir Rachel PUECHBERTY nouvelle directrice régionale adjointe en charge de l'eau, de l'aménagement et du logement, des concessions hydroélectriques,



des sites et paysages, de l'évaluation environnementale, de la connaissance et de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

La nouvelle équipe de direction de la DREAL est composée de Patrick BERG, directeur régional, et de quatre directrice et directeurs régionaux adjoints: François VILLEREZ, Alain MONTEIL, Rachel PUECHBERTY et Matthieu GREGORY.

La DREAL fête le printemps et l'automne

La DREAL a organisé deux événements festifs le 21 mars et le 17 octobre.

La fête du printemps, journée de respiration et de convivialité, a permis, le 21 mars 2024, aux collectifs de se retrouver, d'échanger et de redécouvrir tous les métiers de la DREAL.

La fête de l'automne a été rythmée par des expositions sur la vie au sein des collectifs, sur Toulouse, Montpellier, et des moments de convivialité sur tous les sites. Pour les toulousaines et toulousains, un jeu de piste et un quiz sonore étaient organisés sur la cité Compans Caffarelli, ainsi que des séquences découverte du quartier Lemareshquier qui accueille en 2025 la nouvelle cité administrative.



Le séminaire des cadres du 20 juin

La DREAL Occitanie a organisé le séminaire des cadres, le 20 juin 2024, sur la qualité du vivre ensemble, au Domaine de Villerambert, à Caunes-Minervois, dans l'Aude.

Le matin, des ateliers sur la qualité du vivre ensemble ont permis, à partir de situations vécues, de faire émerger des repères collectifs.

L'après-midi s'est organisée sous la forme d'un forum avec des cercles de discussion proposés directement par les participants.



Le séminaire du CODIR du 4 juillet sur l'intelligence artificielle

Le CODIR de la DREAL Occitanie s'est réuni 4 juillet 2024, à Narbonne, au domaine de Jonquières. L'équipe de direction a confié l'organisation du séminaire aux membres du CODIR les plus récemment arrivés au sein du collectif, qui

ont proposé de travailler sur l'intelligence artificielle.

Juliette FROPIER, Cheffe de projet IA au CGDD / ÉCOLAB, a présenté les apports de l'intelligence artificielle pour le ministère, les enjeux et les perspectives offertes, ainsi que des initiatives inspirantes en cours.

Les membres du CODIR ont ensuite travaillé en ateliers sur les promesses technologiques et les bonnes pratiques, sur la base d'échanges d'expériences. Deux invités ont participé aux échanges pour challenger les équipes: ChatGPT et Chat-Mistral. Et l'humain a été au cœur des échanges!



Le séminaire des assistantes et assistants

Le 6 juin 2024, les assistantes et assistants de la DREAL se sont retrouvés au sein de la cité médiévale de Carcassonne, pour une journée de séminaire. L'occasion pour les agents de mieux se connaître et, pour la direction de la DREAL, de valoriser des talents et des compétences essentiels au bon fonctionnement du service.



Le CODER-T en action

En 2024, le CODER-T s'est réuni à 5 reprises en Occitanie. Cette instance, co-animée par la DRAAF et la DREAL, rassemble l'ensemble des équipes de direction des 13 DDT(M) de la région.

C'est un espace à la fois de partage et de construction d'orientations collégiales sur les chantiers prioritaires, au service des préfètes et des préfets et au bénéfice des territoires.

En format séminaire, la séance du mois de juillet a porté sur la vie des réseaux et l'attractivité de nos métiers ainsi que sur la fidélisation des personnes

recrutées. Cette séance a été particulièrement marquée par la présence de nouveaux arrivants au sein du CODER-T : le directeur de la DRAAF, Olivier ROUSSET, la directrice de la DDTM des Pyrénées Orientales, Émilie NAHON, le directeur adjoint de la DDT de l'Aveyron, Olivier BRAUD, le directeur de la DDT des Hautes-Pyrénées, Malik AIT AISSA, et sans être « nouvelle » dans la communauté du CODER-T, Sylvie LEMONNIER en tant que directrice de la DDTM de l'Aude.



Le séminaire du CODER-T organisé à Sète, le 11 juillet 2024

Le CODIR en formation sur la transition écologique

Les membres du CODIR ont participé à un cycle de formation à la transition écologique, organisé par le ministère. Plusieurs séquences ont été proposées: des ateliers de sensibilisation aux enjeux du climat, une fresque de la biodiversité, des ateliers sur les moyens d'actions, et des conférences sur l'enjeu des ressources naturelles.



La DREAL a accueilli 13 stagiaires de seconde

Du 17 au 28 juin 2024, la DREAL a reçu 13 stagiaires de seconde: six sur le site de Montpellier, cinq sur le site de Toulouse, un stagiaire sur le site de Nîmes et un stagiaire sur le site de Tarbes. Le dernier jour de stage, les stagiaires de Montpellier ont créé des logos visuels avec l'aide de l'équipe communication de la DREAL Occitanie, avec la marque de l'État.



La DREAL certifiée ISO 9001 et 14 001

En 2024, la DREAL a obtenu la confirmation de sa double certification suite à un audit de l'AFNOR qui s'est déroulé sur les sites de Toulouse, Montpellier, Carcassonne, et Montauban. De nouvelles activités ont été certifiées à cette occasion parmi lesquelles:



- l'accompagnement des agentes et des agents au moment de leur arrivée et de leur départ;
- la gestion des ressources humaines.

Des usagers satisfaits de la DREAL!

Cette année encore, les résultats du baromètre externe montrent que les usagers sont très satisfaits de notre action, avec 87,7% d'usagers satisfaits, en progression depuis 3 ans (84,4% en 2021, 86,2% en 2022 et 87,5% en 2023). La satisfaction de l'accompagnement des porteurs de projets est également d'un bon niveau: 77,2% (68,5% en 2021, 76% en 2022 et 77,6% en 2023).

L'écoute des agents et des agentes de la DREAL Occitanie

Le baromètre interne de la DREAL, administré en 2024, montre que les agents et les agentes de la DREAL sont globalement satisfaits à 77,9% de travailler à la DREAL, un taux en progression par rapport à 2023 (76,6%) et en hausse continue depuis 2021 (72,6%).

Bienvenue à la Mission de liaison, d'interface et de performance

Une nouvelle mission, la MILIP, a été créée le 1^{er} mai 2024 au sein de la Direction de l'Appui Régional de la DREAL Occitanie. Ses 8 agents s'occupent de la gestion des recettes non fiscales pour les 43 services prescripteurs en lien avec la DRFIP de la Haute-Garonne et la DRFIP du Val-de-Marne, et le Centre de Gestion Financière. Ils font le lien entre les services ordonnateurs et les finances publiques



Découverte du métier de contrôleur des transports routiers au lycée Joseph Galliéni

Dans le cadre de la Semaine de l'industrie, un village des métiers du transport et de la logistique a été organisé par l'AFT Occitanie le 21 novembre 2024 au lycée polyvalent Joseph Galliéni à Toulouse. Cet événement a permis la rencontre entre les professionnels du secteur des transports routiers et les collégiens et lycéens d'une trentaine d'établissements scolaires de l'académie de Toulouse.

La DREAL a participé à cet événement et a présenté aux élèves le métier de contrôleur. L'occasion de valoriser et faire connaître cette profession auprès d'un public jeune et de susciter quelques vocations ?



Le site de Colomiers économise l'énergie

L'unité interdépartementale Haute-Garonne-Ariège, à Colomiers, participe au concours CUBE État sur les économies d'énergie. Un atelier sobriété a été animé le 25 juin 2024, par le CEREMA, afin de comprendre et d'analyser les consommations d'énergie, identifier les périodes de plus fortes consommations et les marges de progrès. De nombreux leviers ont déjà été activés : équipement du bâtiment en leds, consignes pour les bons usages, thermostats, système de tri pour les déchets. Des pistes de solutions ont été identifiées et partagées et pourront être déployées, pour progresser.

*Dominique MARTINEZ,
ambassadrice sobriété
locale de la DREAL
Occitanie*



En tant que «déléguee à la sobriété» de la DREAL pour le site de Colomiers, j'ai suivi tous les travaux du plan de sobriété énergétique du site qui nous ont permis d'obtenir la certification ISO14001! Les économies d'énergies reposent pour beaucoup sur le comportement de chacun. Les solutions sont nombreuses. Il est essentiel de partager les résultats quand ils sont bons, et de rappeler les bonnes pratiques. Un vrai défi au quotidien!

La DREAL passe au photovoltaïque à Montpellier

Le site Montmorency de la DREAL, à Montpellier, est officiellement producteur d'énergie renouvelable !

238 panneaux solaires ont été installés en 2024 sur le bâtiment de la DREAL avec une exposition ouest pour 130 d'entre eux et est pour les 108 restants.

Quelques chiffres :

- Une puissance unitaire de 395Wc pour une surface de production de 455m².
- Une puissance totale de 94 KWc, et une production annuelle estimée à 118 MWh.
- Compte tenu des horaires de production, 87% de la production énergétique sera utilisée en moyenne annuelle par la DREAL. Les 13% restant bénéficieront à la réduction des consommations de deux autres administrations situées à proximité : la Préfecture et la DDETS de l'Hérault.
- La production auto-consommée par la DREAL couvre environ 29% de nos besoins.
- Une démarche écoresponsable qui permettra d'éviter environ 3,2tCO₂eq/an !



La Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD)

La DREAL a organisé, du 18 septembre au 8 octobre 2024, plusieurs temps d'animation afin de sensibiliser les agents aux conséquences du changement climatique et de faciliter le passage à l'action : un atelier de révision vélo, un webinaire sur le financement de la mobilité durable, un café d'Oc présentant les bons gestes à adopter lors de la survenance de risques naturels, des ateliers sur la gestion durable de nos jardins, et un forum avec des associations de protection de l'environnement traitant notamment de la prévention du gaspillage alimentaire. Un ciné-débat autour du thème « pourquoi notre cerveau fait l'autruche ? » a permis d'échanger sur nos comportements face aux changements.

Des challenges ont été proposés sur l'ensemble des sites de la DREAL afin d'inciter les agents à une mobilité plus durable, et à l'utilisation du vélo et des véhicules électriques pour les déplacements professionnels et domicile-travail.

Dans le cadre de ces challenges, 4546kg de CO₂eq ont été économisés lors de nos déplacements professionnels pour des réunions, formations et séminaires !



Une DREAL sensibilisée au handicap

La DREAL s'est mobilisée pour la 28^e Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap (SEEPH), du 18 au 24 novembre 2024.

Des ateliers ont été animés par l'association « Les chiens Guides du Grand Sud-Ouest », avec des témoignages de familles d'accueil et de maîtres déficients visuels, et par APF France Handicap sur la base d'un jeu immersif.

La DREAL Occitanie a également accueilli 10 personnes au sein de binômes, sur les sites de Toulouse, Montpellier, Carcassonne et Rodez, dans des services supports et techniques.



Les personnes accueillies ont découvert l'intérêt et la diversité des métiers proposés par la fonction publique qui recrute avant tout des compétences et des professionnels motivés.

Une journée de découverte de la DREAL et de ses métiers avec, en perspective, des recrutements potentiels, dans une logique d'inclusion.

En route vers la nouvelle cité Lemareshquier !



Du 10 au 21 mars 2025, la DREAL Occitanie emménage dans la nouvelle cité Lemareshquier à Jolimont.

L'année 2024 a été consacrée à la préparation du déménagement: recensement des besoins, accompagnement des collectifs de travail, inventaires mobiliers, archivage et opérations de tri. Tous les agentes et les agents se sont mobilisés pour être prêts, au printemps, à découvrir leur nouvel environnement de travail et leur nouveau quartier.

LE PROJET LEMARESQUIER



Elsa VERGNES, cheffe du projet Lemareshquier pour la DREAL Occitanie



UN TÉMOIGNAGE D'ELSA VERGNES

Ce projet est avant tout un travail d'équipe: avec le chef de projet, avec tous les services de l'État concernés par cette opération, avec la régie actuelle et AGILE pour la nouvelle cité, et bien sûr tous les collectifs de la DREAL qui se sont mobilisés.

C'est également un projet vertueux où la sobriété énergétique, la réduction de l'emprise foncière, la réutilisation de mobilier, le changement des pratiques de mobilité, l'amélioration du tri des déchets professionnels, sont des objectifs concrets et qui seront visibles par toutes et tous d'ici quelques mois.

À titre personnel, c'est une expérience incroyable d'accompagnement du changement qui a démarré il y a 4 ans. Animer une équipe projet soudée et impliquée, des ateliers de travail avec des référents proactifs dans les services, proposer et partager des supports et prestations personnalisés pour la DREAL, et surtout rester à l'écoute des agentes et des agents à travers des réunions d'informations et d'échanges, de visites de site. C'est beaucoup de satisfaction dans un quotidien bien rempli !

Sigles et acronymes

ADEME:	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	DIR:	Direction interdépartementale des routes	PPR:	Plan de prévention des risques
AFNOR:	Association française de normalisation	DRAAF:	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	RDI:	Référent départemental inondation
AFNT:	Aménagements ferroviaires au nord de Toulouse	DRAC:	Direction régionale des affaires culturelles	SDAGE:	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
ANCT:	Agence nationale de la cohésion des territoires	DREETS:	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	SDIS:	Service départemental d'incendie et de secours
ARS:	Agence régionale de santé	DREAL:	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	SEQE-UE:	Système d'échange de quotas d'émission - Union européenne
AUAT:	Agence d'urbanisme et d'aménagement du territoire	DUP:	Déclaration d'utilité publique	SERM:	Service express régional métropolitain
AUP:	Autorisations uniques pluriannuelles	EPF:	Établissement public foncier	SGAR:	Secrétariat général pour les affaires régionales
BRGM:	Bureau de recherches géologiques et minières	EnR:	Énergie renouvelable	SIDPC:	Service interministériel de défense et de protection civile
CAPRIS:	Cadre d'actions pour la prévention du risque sismique	ICPE:	Installation classée pour la protection de l'environnement	SMEAG:	Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne
CELMO:	Comité État littoral mer Occitanie	IED:	Directive sur les émissions industrielles	SNBC:	Stratégie nationale bas-carbone
CEREMA:	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	OFB:	Office français de la biodiversité	SYMADREM:	Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du Rhône et de la mer
CGDD:	Commissariat général au développement durable	ONF:	Office national des forêts	TFA:	Acide trifluoroacétique
CPER:	Contrat de plan État-Région	ORSEC:	Organisation des secours	UDAP:	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
CRE:	Comité régional de l'énergie	OTP:	Observatoire des trafics à travers les Pyrénées	UNESCO:	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
DDETS:	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités	PACCLO:	Plan d'adaptation au changement climatique du littoral d'Occitanie	ZAER:	Zones d'accélération des énergies renouvelables
DDT(M):	Direction départementale des territoires (et de la mer)	PAPI:	Programmes d'action de prévention des inondations	3DS:	Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale
DEP:	Dérogations espèces protégées	PFA:	Substance perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées		
DGALN:	Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature	PGRI:	Plan de gestion des risques d'inondation		
DGEC:	Direction générale de l'énergie et du climat	PMB:	Puissance maximale brute		
		PPE:	Programmation pluriannuelle de l'énergie		

LA DREAL OCCITANIE À VOTRE SERVICE

CHIFFRES CLÉS :

700 agentes et agents au 1^{er} janvier 2025

SIX DIRECTIONS MÉTIERS :

- Direction des Risques Industriels
- Direction des Risques Naturels
- Direction des Transports
- Direction de l'Écologie
- Direction de l'Énergie et de la Connaissance
- Direction de l'Aménagement

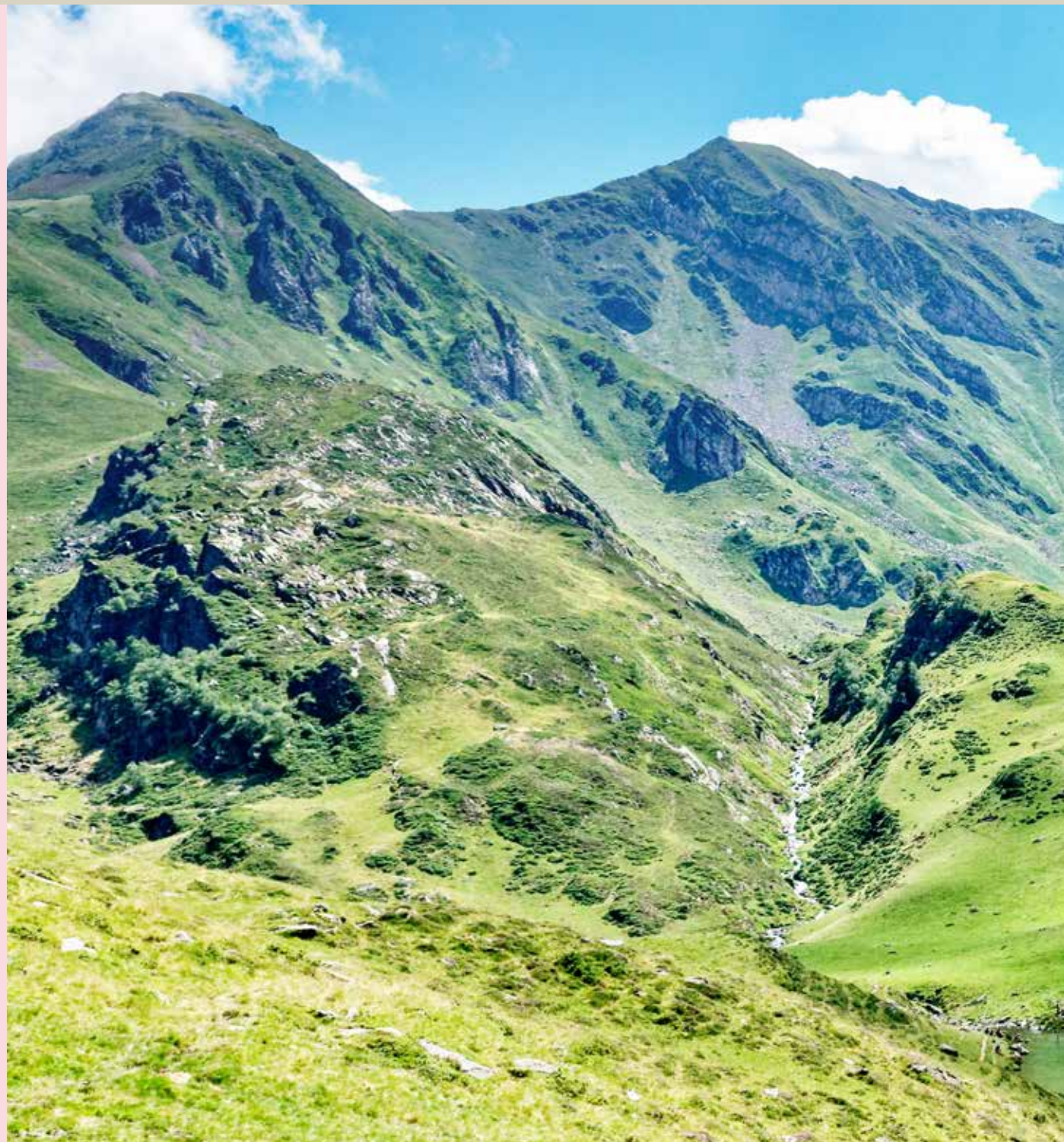
DEUX SERVICES SUPPORTS

- Secrétariat Général
- Direction d'Appui régional

SEPT UNITÉS DÉPARTEMENTALES ET INTERDÉPARTEMENTALES

- Aude - Pyrénées-Orientales
- Gard - Lozère
- Hérault
- Hautes-Pyrénées - Gers
- Haute-Garonne - Ariège
- Tarn - Aveyron
- Tarn-et-Garonne - Lot

L'ORGANIGRAMME DE LA DREAL OCCITANIE



**Éditeur :**

DREAL Occitanie

Directeur de la publication :

Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie

Coordination :

DREAL Occitanie/Communication - Claire PORTET

Conception graphique :

DREAL Occitanie/Communication - Didier LE BOULBARD

Crédit photographique, illustrations :

couverture, Harmish Khambhaita;

p.2 haut, Laurent Boyer, milieu, Christian Lavit; p.3, Christian Lavit; p.4-5, Isabelle Blanchemain; p.6, Aurelio Rodriguez; p.7, Préfecture de la Haute-Garonne; p.9 gauche, Chambre d'agriculture de l'Ariège; p.9 droite, SNCF; p.10, Claire Portet; p.11 droite, Département du Gers; p.13, Laurent Boyer; p.14, programme-neuf-toulouse.com; p.15, 1 (haut) Pierre-Marie Epiney, 2 Eldar, 3 Alexandre Roux, 4 Jean-Claude Tempier, 5 Stéphanie Massy; p.16, Gunnar Arndt; p.17, Vincent Munier; p.18, Anagoria; p.19, 23, 24-25, 44-45, 74, 78-79, Jean-Paul Tonnelier; p.21, Pom-pier Bouches-du-Rhône; p.22, groupe AGPM; p.26, Brian Adamson; p.27, 29, préfecture Occitanie; p.30, Thomas Destrem; p.31, Patrick Berg; p.35, objectifgard.com; p.36, TEREKA; p.38-39, Didier Descouens; p.40, Neimedia; p.43, F123; p.47 bas, ville de Langogne; p.48 droite, Wikimedia; p.49 gauche, Fagairolles34, droite, Patrick Nouhail; p.50-51, Bernard Blanc; p.53 gauche, Benjamin Gadet; p.54, Open Street Map; p.58-59, Dontpanic; p.65, dektajoy290369/Vecteezy; p.66, Midi Libre; p.67, Kerhiec; p.74 gauche, Claire Portet; autres - DREAL Occitanie.

Impression : Imprimé en régie

Achévé d'imprimer : avril 2025

Parution : avril 2025

Dépôt légal : avril 2025

Prix : gratuit

ISSN 2826-3340-09

Lac d'Ourec (Hautes-Pyrénées)



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Siège Cité administrative

1, place Émile Blouin, CS 10008
31952 Toulouse Cedex 9

Site Montmorency

520, allée Henri II de Montmorency, CS 69007
34064 Montpellier Cedex 2

tél: 33 (0)5 67 63 23 00

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

